



Assemblée générale

Soixante-troisième session

23^e séance plénière

Jeudi 9 octobre 2008, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. d'Escoto Brockmann. (Nicaragua)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 154 de l'ordre du jour

Juges du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général (A/63/458)

Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil de sécurité (A/63/470)

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant d'aborder l'examen du point 154 de l'ordre du jour, je voudrais savoir si les membres sont d'accord pour procéder à l'examen de ce point de l'ordre du jour. À cet égard, je souhaite appeler l'attention sur la disposition pertinente de l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui se lit comme suit :

« Sauf décision contraire prise par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents et votants, aucune question additionnelle ne peut être examinée avant qu'un délai de sept jours ne se soit écoulé à compter de son inscription à l'ordre du jour ni avant qu'une commission n'ait fait rapport sur cette question. »

En l'absence d'objection, je considérerai que l'Assemblée décide de procéder à l'examen du point 154 de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'appelle maintenant l'attention de l'Assemblée générale sur les documents A/63/458 et A/63/470. Dans le document A/63/458, le Secrétaire général a transmis deux lettres, datées du 5 juin 2008 et du 1^{er} septembre 2008, du juge Fausto Pocar, Président du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. Dans sa lettre, le Secrétaire général informe l'Assemblée que le Président demande l'extension des mandats des juges permanents et *ad litem* élus pour siéger au Tribunal en 2005 et dont les mandats viennent à expiration le 16 novembre 2009 et le 23 août 2009, respectivement. Le Secrétaire général indique également que le Président a sollicité l'extension du mandat des autres juges *ad litem* qui n'ont pas encore été désignés pour siéger au Tribunal.

Le Secrétaire général informe en outre l'Assemblée que le Président a explicité la nécessité et l'urgence de cette demande, essentiellement aux fins d'assurer que les juges puissent aller au terme des affaires pour lesquelles ils ont été désignés. Le Statut du Tribunal pénal international ne prévoit pas l'extension du mandat de ces juges. En l'absence de dispositions en ce sens, l'approbation du Conseil de sécurité, organe de tutelle du Tribunal international, et

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

08-54360 (F)

0854360

de l'Assemblée générale, qui en élit les juges, est nécessaire.

Dans le document A/63/470, le Président du Conseil de sécurité transmet au Président de l'Assemblée générale le texte de la résolution 1837 (2008) du Conseil du 29 septembre 2008, dans laquelle le Conseil, entre autres :

« 1. Décide de proroger jusqu'au 31 décembre 2010, ou jusqu'à l'achèvement des affaires portées devant la Chambre d'appel si celui-ci intervient à une date antérieure, le mandat des juges permanents ci-après siégeant à la Chambre d'appel :

- Liu Daqun (Chine)
- Theodor Meron (États-Unis d'Amérique)
- Fausto Pocar (Italie)
- Mohamed Shahabuddeen (Guyana)

2. Décide de proroger jusqu'au 31 décembre 2009, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils ont été saisis si celui-ci intervient à une date antérieure, le mandat des juges permanents du Tribunal ci-après siégeant dans les Chambres de première instance :

- Carmel Agius (Malte)
- Jean-Claude Antonetti (France)
- Iain Bonomy (Royaume-Uni)
- Christoph Flügge (Allemagne)
- O-Gon Kwon (Corée du Sud)
- Bakone Justice Moloto (Afrique du Sud)
- Alphons Orié (Pays-Bas)
- Kevin Parker (Australie)
- Patrick Robinson (Jamaïque)
- Christine Van den Wyngaert (Belgique)

3. Décide de proroger jusqu'au 31 décembre 2009, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils ont été saisis si celui-ci intervient à une date antérieure, le mandat des juges ad litem siégeant actuellement au Tribunal, dont les noms figurent ci-après :

- Ali Nawaz Chowhan (Pakistan)
- Pedro David (Argentine)
- Elizabeth Gwaunza (Zimbabwe)
- Frederik Harhoff (Danemark)
- Tsvetana Kamenova (Bulgarie)
- Uldis Kinis (Lettonie)
- Flavia Lattanzi (Italie)
- Antoine Kesia-Mbe Mindua (République démocratique du Congo)

- Janet Nosworthy (Jamaïque)
- Michèle Picard (France)
- Árpád Prandler (Hongrie)
- Kimberly Prost (Canada)
- Ole Bjørn Støle (Norvège)
- Stefan Trechsel (Suisse)

4. Décide de proroger jusqu'au 31 décembre 2009, ou jusqu'à l'achèvement de toutes affaires dont ils pourraient être saisis si celui-ci intervient à une date antérieure, le mandat des juges ad litem non encore désignés pour siéger au Tribunal, dont les noms figurent ci-après :

- Melville Baird (Trinité-et-Tobago)
- Frans Bauduin (Pays-Bas)
- Burton Hall (Bahamas)
- Frank Höpfel (Autriche)
- Raimo Lahti (Finlande)
- Jawdat Naboty (République arabe syrienne)
- Chioma Egongu Nwosu-Iheme (Nigéria)
- Prisca Matimba Nyambe (Zambie)
- Brynmor Pollard (Guyana)
- Vonimbolana Rasoazanany (Madagascar)
- Krister Thelin (Suède)
- Klaus Tolksdorf (Allemagne)
- Tan Sri Dato Lamin Haji Mohd Yunus (Malaisie). »

S'il n'y a pas d'objection, je propose que l'Assemblée décide d'approuver la recommandation du Secrétaire général, qui a été entérinée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1837 (2008) du 29 septembre 2008.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 154 de l'ordre du jour.

Points 10 et 101 de l'ordre du jour

Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa deuxième session (A/63/92)

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/63/218)

Le Président (*parle en anglais*) : Je me réjouis de cette occasion qui nous est donnée d'examiner les rapports du Secrétaire général sur la Commission de consolidation de la paix et sur le Fonds pour la consolidation de la paix. La Commission et son Fonds sont deux nouvelles initiatives nées de notre volonté de donner à l'ONU les moyens d'aider les pays qui sortent d'un conflit à garantir une paix à long terme au XXI^e siècle, initiatives qui viennent s'ajouter aux mécanismes de consolidation de la paix de l'ONU. Et nous ne devons pas oublier qu'elles sont encore en cours d'élaboration et qu'elles exigent toute notre attention et tout notre appui.

Compte tenu du nombre d'accords de paix qui ont échoué au cours de leurs premières années d'existence, ces initiatives de réforme comblent une lacune ancienne dans nos mécanismes de rétablissement de la paix. Elles illustrent la façon dont l'ONU agit différemment et tire les leçons de ses réussites et de ses échecs. Elles résultent d'efforts visant à trouver de nouveaux moyens de promouvoir les partenariats et la solidarité dans les situations d'après conflit que nous avons mal comprises et négligées par le passé.

La Commission, le Fonds et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix sont la preuve de l'importance de partenariats à larges assises qui comptent sur l'appui dynamique de l'ensemble des Membres de l'ONU, y compris les principaux pays fournisseurs de contingents aux missions de maintien de la paix et les principaux pays donateurs. Grâce à cette aide, ces nouvelles entités réunissent les composantes politique, de sécurité, de développement et des droits de l'homme de l'Organisation dans une démarche intégrée afin de répondre aux défis énormes que posent les situations d'après conflit.

Le succès du Fonds pour la consolidation de la paix qui a atteint son objectif initial de réunir 250 millions de dollars et la vaste base de ses contributeurs attestent également la confiance placée dans l'ONU. C'est le reflet de la volonté de la communauté internationale de combler un déficit critique dans la transition de la violence à une paix et à un développement durables.

Deux ans après leur création, la Commission et le Fonds continuent d'examiner de nouveaux moyens de relever les défis que nombre de situation d'après conflits posent pour le monde. Les rapports dont nous sommes saisis aujourd'hui signalent les progrès encourageants réalisés par la Commission, le Fonds et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans la façon dont ils ont traité des priorités critiques dans les situations d'après conflit. Leurs activités initiales ont porté sur les situations d'après conflit au Burundi, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone. Aujourd'hui, ces organes aident aussi la République centrafricaine. Le Fonds a également appuyé des initiatives de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire, en Haïti, en Guinée, au Libéria, au Kenya et au Népal.

Les rapports présentent une analyse honnête des défis que devront relever la Commission et le Fonds. J'ai exprimé mes préoccupations quant à la nécessité de poursuivre ces efforts et d'autres afin d'honorer les mandats de la Charte en matière de paix et de sécurité, et de développement économique et social, en cette période de crise financière mondiale. Nous devons faire en sorte que les actions et l'engagement collectifs des États Membres, des pays concernés, du système des Nations Unies et de tous les acteurs internationaux et régionaux compétents se poursuivent au cours des mois et des années à venir.

En fin de compte, la pertinence et la crédibilité des nouveaux mécanismes de consolidation de la paix de l'ONU seront jugées à l'aune de sa capacité de mobiliser un appui international qui produise des dividendes de paix tangibles pour les peuples du Burundi, de la République centrafricaine, de la Guinée-Bissau et de la Sierra Leone. C'est maintenant que nous avons besoin de ces dividendes, non pas dans deux, trois ou cinq ans.

Le dispositif de consolidation de la paix doit également renforcer les capacités nationales en vue d'établir une paix durable et de reconstruire les bases nécessaires à un développement socioéconomique à long terme. Pour réussir, il doit respecter le principe de l'appropriation nationale de tous les efforts de consolidation de la paix et faire participer à son travail les acteurs régionaux et sous-régionaux pour élargir les effets de la paix et de la stabilité.

À cette fin, je demande à la communauté internationale de continuer à renforcer les capacités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. De nouvelles

ressources financières et humaines prévisibles doivent être accordées pour répondre aux priorités essentielles déterminées par les pays concernés.

L'Assemblée générale aura d'autres occasions pendant cette session d'engager des discussions cruciales sur la consolidation de la paix après les conflits. En tant qu'organe de tutelle de ce dispositif, nous accueillons favorablement cette responsabilité. L'Assemblée étudiera la proposition formulée par le Secrétaire général de réexamen du mandat du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous passerons également en revue les recommandations du Secrétaire général visant à améliorer la réaction de l'ONU en matière de relèvement rapide et dans les situations postérieures à un conflit.

Je demande également à tous les membres de manifester un esprit de partenariat et de responsabilité pour que nous puissions continuer à élire les nouveaux membres de la Commission dans toutes les catégories de membres en attente. J'ai l'intention d'y consacrer le temps et les efforts nécessaires pour réaliser cet objectif avant la fin de l'année.

Une occasion est ainsi offerte à l'Assemblée générale, avec sa composition universelle et son autorité morale, de tirer parti du travail de la Commission de consolidation de la paix et des services du Fonds pour la consolidation de la paix pour promouvoir une ONU plus démocratique, plus cohérente et plus souple. Notre crédibilité et notre autorité seront mesurées à l'aune de notre capacité à répondre aux besoins des sociétés qui aspirent à la paix, à la stabilité et à la prospérité.

À mon avis, le débat d'aujourd'hui donne la possibilité aux États Membres de réfléchir à la façon dont l'Assemblée générale peut soutenir et renforcer au mieux les nobles objectifs de ce dispositif de consolidation de la paix de l'ONU. Nous devons tendre vers rien de moins qu'un changement significatif des politiques et des comportements de la part de toutes les parties prenantes concernées pour répondre aux difficultés des sociétés sortant d'un conflit.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui est aussi le Président de la Commission de consolidation de la paix.

M. Takasu (Japon) *(parle en anglais)* : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour cette déclaration

liminaire très importante et encourageante qui guidera nos travaux et ce débat.

Aujourd'hui, c'est avec un grand plaisir que je vous présente le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa deuxième session (A/63/92). Le rapport couvre la large gamme des activités entreprises par la Commission durant sa précédente session. Grâce aux efforts dévoués de ses membres, la Commission a fait des progrès constants et a obtenu des résultats concrets dans de nombreux domaines. Comme le Président l'a dit, les quatre formations par pays ont travaillé de manière intensive pour obtenir des progrès tangibles sur le terrain.

En ce qui concerne le Burundi, le Mécanisme de contrôle et de suivi du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix a été adopté en décembre 2007 et l'accent est mis désormais sur sa mise en œuvre. En juin de cette année, le premier examen semestriel a eu lieu sous la présidence de l'Ambassadeur Løvald, de la Norvège; un appel a été lancé pour que des efforts supplémentaires soient faits dans des domaines tels que la bonne gouvernance, le respect de l'Accord de cessez-le-feu, le secteur de la sécurité, la primauté du droit, la question foncière, et le relèvement socioéconomique. La mobilisation de l'assistance internationale a également été soulignée, ainsi que la dimension sous-régionale et la question de l'égalité des sexes. L'Ambassadeur Lidén, de la Suède, assure désormais la présidence.

En ce qui concerne la Sierra Leone, le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix a été adopté en décembre 2007. Sous la présidence de l'Ambassadeur Majoor, des Pays-Bas, l'examen semestriel de juin a permis de déterminer que les domaines suivants nécessitaient une attention particulière : l'emploi des jeunes et leur démarginalisation, l'énergie, la crise alimentaire mondiale et l'augmentation du prix du pétrole.

La Guinée-Bissau nous a été transmise par le Conseil de sécurité en décembre 2007, et la formation Guinée-Bissau, sous la présidence de l'Ambassadeur Viotti, du Brésil, a adopté le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix le 1^{er} octobre. Les élections qui doivent avoir lieu à la mi-novembre, la remise en état des infrastructures et le redressement de l'économie, notamment dans le secteur de l'énergie, la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit, et la lutte contre le trafic de drogues, la réforme de

l'administration publique et les questions sociales ont été désignés comme domaines prioritaires.

La République centrafricaine nous a été transmise en juin 2008. Les travaux viennent juste de commencer, sous la présidence de l'Ambassadeur Grauls, de la Belgique, en vue de la formulation d'une stratégie intégrée en appliquant pleinement les enseignements tirés des expériences des autres formations par pays.

Grâce à la direction ferme des Présidents des formations par pays, la Commission de consolidation de la paix a continué de porter une attention soutenue aux efforts nationaux. Les dialogues avec la Commission et avec d'autres ont renforcé les notions de responsabilité première des Gouvernements nationaux, de priorités nationales, de partenariat avec la communauté internationale et de responsabilité mutuelle, tout en encourageant le dialogue entre les parties prenantes nationales et les partenaires internationaux. Cette approche coopérative de la Commission de consolidation de la paix est son plus grand atout et a apporté une valeur ajoutée aux efforts nationaux et internationaux en cours.

À cet égard, je tiens à remercier l'Assemblée générale d'avoir rapidement approuvé les fonds nécessaires pour les missions sur le terrain des formations par pays et pour les visites des Présidents, qui ont été particulièrement utiles au travail de la Commission avec les pays soumis à son examen.

Deuxièmement, il y a de nombreux autres pays dans le monde, outre ces quatre, où un processus de consolidation de la paix après un conflit a été engagé et qui doivent faire face à divers types de défis. La Commission de consolidation de la paix peut apporter un appui utile pour répondre à ces défis en élaborant une stratégie et des mesures à même de consolider effectivement la paix. Avec cet objectif à l'esprit, le Comité d'organisation a entamé des discussions approfondies sur la politique à mener et les stratégies à établir, par exemple, sur le rôle du secteur privé et la synergie entre maintien de la paix et consolidation de la paix.

Dans le même ordre d'idée, le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, sous la présidence de l'Ambassadeur Gallardo Hernández, d'El Salvador, a examiné des questions telles que les cadres pour la consolidation de la paix, la gouvernance locale, et la décentralisation, l'égalité des sexes, la justice transitionnelle et le déplacement interne. Ce rapport de

synthèse publié après la dernière réunion pourrait être une bonne base de travail dans l'avenir pour établir les meilleures pratiques.

Troisièmement, de sérieux efforts ont été faits pour renforcer les partenariats au plus haut niveau, en particulier avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, l'Union africaine et l'Union européenne. Les organes de l'ONU à New York, Genève et Vienne ont tous été mobilisés. Des contacts réguliers avec les Présidents des principaux organes de l'ONU, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, ont aussi été établis. De nombreux efforts de communication ont été faits par les Présidents et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix afin de faire mieux comprendre les besoins particuliers des pays sortant d'un conflit et le travail de la Commission de consolidation de la paix. À cet égard, je tiens à signaler l'importance particulière des séminaires et des colloques organisés récemment dans de nombreux endroits du monde, notamment à Genève, Tokyo, Bruxelles, et Alpbach (Autriche). Nous remercions le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour le précieux concours qu'il a apporté à la Commission dans tous ces domaines.

Que faire pour aller de l'avant? Nous avons fait des progrès constants, comme vous l'avez généreusement reconnu Monsieur le Président. Nous devons poursuivre nos efforts pour obtenir des résultats plus concrets. Je voudrais présenter quatre domaines prioritaires sur lesquels nous devrions nous concentrer.

Premièrement, nous devons continuer à obtenir des résultats plus tangibles sur le terrain. Notre action doit se traduire par des signes visibles, montrant les avantages directs pour les populations des pays considérés. Pour consolider la paix, il est essentiel que les populations puissent constater elles-mêmes l'arrivée de la paix après un cessez-le-feu, par des changements positifs dans leur vie, comme la fourniture d'électricité, l'ouverture d'écoles et de dispensaires. Nous devons obtenir l'appui de toutes les parties prenantes et mobiliser les ressources des partenaires tant traditionnels que non traditionnels, en faisant appel à de nouveaux acteurs. J'appelle tous les États Membres à donner leur appui aux efforts nationaux dans les domaines prioritaires définis dans les stratégies intégrées. L'appui à la tenue réussie d'élections en Guinée-Bissau à la mi-novembre, ou au Burundi en 2010, sont de bons exemples pour commencer.

Deuxièmement, il importe d'approfondir les débats stratégiques et politiques. La stratégie relative aux efforts internationaux de consolidation de la paix en est encore aux premiers stades de son élaboration. Nous devons tout mettre en œuvre pour combler le fossé existant entre maintien de la paix et consolidation de la paix et entre consolidation de la paix et développement. Il convient de promouvoir des directives et des principes conceptuels pour garantir l'efficacité des efforts de consolidation de la paix grâce à des débats au sein de la Commission. Des sujets tels que l'emploi des jeunes, le rôle du secteur privé, la justice et la paix, ou encore la dimension sous-régionale pourraient être abordés. La Commission coopérera aussi étroitement avec le Secrétariat à la préparation du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix et le relèvement rapide après un conflit.

Troisièmement, il importe de renforcer les partenariats. Dans le prolongement des initiatives visant à établir de solides partenariats avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les banques de développement régional, il est essentiel de poursuivre ces efforts afin de faire en sorte que l'engagement de ces partenaires se traduise par une coopération programmatique spécifique sur le terrain. Nous continuons aussi à travailler activement avec des organisations de la société civile.

Quatrièmement, nous devons assurer la cohérence des activités de la Commission de consolidation de la paix. Nous continuerons à veiller à ce que toutes les composantes de l'architecture de consolidation de la paix de l'ONU travaillent d'une manière cohérente et coordonnée, dans le seul but de servir les populations sur le terrain. À l'heure où de nouveaux pays doivent être renvoyés à la Commission de consolidation de la paix, celle-ci continuera d'améliorer l'efficacité de ses méthodes de travail, convaincue de la valeur ajoutée de son engagement.

La Commission de consolidation de la paix est un organe nouveau, encore en évolution. L'appui politique et fonctionnel des membres de l'Assemblée générale est essentiel pour qu'elle puisse mener à bien ses activités. La Commission attache la plus grande importance au renforcement de la communication avec l'Assemblée générale, l'un de ses organes de tutelle. En janvier dernier, le Président de l'Assemblée générale m'a invité à une réunion plénière officieuse afin que je puisse dialoguer avec l'ensemble des membres. Cela a été très utile. Je serais très heureux

que de nouveaux échanges de ce genre puissent avoir lieu à l'avenir.

Du fait d'un blocage concernant l'attribution des sièges aux groupes régionaux pour les élections à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, ces deux organes ont décidé de prendre des mesures provisoires pour proroger le mandat de certains membres. Je m'associe à vous, Monsieur le Président pour demander aux États Membres de faire de leur mieux pour surmonter cette impasse dans les meilleurs délais.

Les bases ont été posées la première année, et nous avons commencé à produire des résultats au cours de la deuxième année. La troisième année constituera le véritable test pour cet organe qui prend forme. La Commission de consolidation de la paix doit consolider ses acquis et contribuer à mobiliser des ressources afin de pouvoir réellement changer les choses sur le terrain et être à la hauteur des attentes de la communauté internationale. Je voudrais assurer tous les membres de notre dévouement et de notre engagement pleins et entiers à cette cause.

Pour terminer, je voudrais faire quelques brèves observations, en ma qualité de représentant du Japon, à propos du Fonds pour la consolidation de la paix. Le Fonds a été créé pour jouer un rôle de catalyseur et attirer de nouvelles ressources supplémentaires. Nous saluons le fait que les annonces de contribution au Fonds ont maintenant dépassé l'objectif premier de 250 millions de dollars. Le Fonds devrait aussi jouer un rôle de premier plan dans la réaction immédiate aux situations d'après conflit. Ce rôle unique doit être encore renforcé. En même temps, il importe d'améliorer l'obligation de rendre des comptes aux donateurs et à la communauté internationale. Par exemple, la sélection des pays qui méritent une aide du Fonds doit reposer sur des critères plus clairs. L'examen du mandat du Fonds fournira une occasion précieuse de veiller à ce que le Fonds puisse mieux porter assistance aux pays qui en ont besoin.

M. Ripert (France) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé ce débat sur la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, deux outils mis à la disposition de la communauté internationale par le Sommet du Millénaire.

Je souhaite tout d'abord saluer l'Ambassadeur du Japon, qui préside avec détermination et talent nos travaux, ainsi que les Ambassadeurs de la Belgique, du

Bésil, des Pays-Bas, de la Norvège, d'El Salvador et de la Suède pour leur conduite des travaux de la Commission dans ses différentes configurations et pour leurs efforts incessants afin qu'elle établisse clairement sa valeur ajoutée au sein du système.

Je voudrais aussi saluer le rôle du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et remercier le Secrétaire général pour son soutien à celui-ci; M^{me} Carolyn McAskie qui a jeté les premières pierres de l'édifice et M^{me} Holl Lute, qui a pris ses fonctions il y a un mois et à qui nous souhaitons le plus grand succès.

J'ai l'honneur de m'exprimer aujourd'hui devant l'Assemblée au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldavie, se joignent à la présente déclaration.

C'est d'autant plus un honneur de m'adresser à cette Assemblée que le thème de la stabilisation d'après conflit est au centre des réflexions et des priorités de l'Union européenne qui a salué ses résultats concrets du Sommet de 2005 et les objectifs plus larges poursuivis depuis, notamment la réflexion que le Secrétaire général a engagée à la demande du Conseil de sécurité pour apporter une réponse plus organisée, plus efficace et plus rapide au défi d'après conflit.

Pendant sa deuxième année de travail, la Commission de consolidation de la paix a marqué des progrès prometteurs. L'attention portée par la communauté internationale sur les pays à son ordre du jour s'est accrue. Pour le Burundi et la Sierra Leone, les deux premiers pays à l'ordre du jour, la mise en œuvre des stratégies de consolidation de la paix repose à présent sur un plan de travail clair pour les mois à venir. Sur le terrain, la coordination est renforcée : les différents acteurs politiques nationaux, la société civile, les partenaires et les différents bailleurs de fonds se parlent et s'efforcent d'œuvrer à la mise en œuvre d'une feuille de route commune.

Dans ce contexte, il est nécessaire de renforcer la visibilité de la Commission de consolidation de la paix et sa capacité d'entraînement et d'influence. Il est remarquable à cet égard que des pays qui bénéficieraient manifestement à s'engager avec la Commission y soient réticents. Des efforts de communication sont nécessaires, auprès des

organisations régionales notamment. Il pourrait être envisagé que certaines réunions de la Commission de consolidation se tiennent ailleurs qu'à New York.

Lorsqu'on parle de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, il ne faut pas oublier que ce n'est pas uniquement une question de ressources financières. La Commission de consolidation de la paix n'a pas vocation à devenir un nouveau guichet d'aide au développement. Toutes les énergies et ressources doivent être mobilisées, et je pense en particulier au rôle des diasporas. Mais il est vrai que dans de nombreux cas, la clé est bien d'élargir le cercle des États et des organisations qui appuient les efforts des pays à l'ordre du jour de la Commission. La République centrafricaine en est un particulièrement bel exemple, et offre à la Commission l'occasion de développer les instruments pour assurer une mobilisation adéquate de la communauté internationale.

L'Union européenne se permet d'émettre quelques suggestions pour l'année à venir, s'agissant des axes de travail de la Commission. Nous devons tout d'abord encourager les efforts déployés par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour renforcer sa propre capacité d'agir en appui à la Commission. Ensuite, la Commission doit améliorer ses méthodes de travail pour devenir plus efficace et plus stratégique, en particulier dans la perspective de l'inscription de nouveaux pays à son ordre du jour. Certains instruments ont été développés l'année dernière. Aujourd'hui la Commission a besoin de moins de réunions, mais de réunions mieux préparées. Nous ne devons pas hésiter à faire appel au mécanisme de coordination des États les plus engagés, tels le Groupe de contact international s'agissant par exemple de la Guinée-Bissau. De plus, il faudra travailler sur les points d'entrée pour l'engagement de la Commission, la réduction progressive et la fin de celui-ci. Il serait souhaitable que la Commission échange avec le Conseil économique et social sur ce sujet.

En définitive, le travail de la Commission de consolidation doit être intégré dans les stratégies du Conseil de sécurité le plus en amont possible et similairement, la Commission doit amener les acteurs du développement à inscrire leurs actions dans une stratégie de stabilisation politique et sécuritaire en s'appuyant sur les efforts généraux

pour renforcer la cohérence de l'Organisation dans son ensemble.

M. Tanin (Afghanistan), Vice-Président, assume la présidence.

L'Union européenne soutient pleinement les activités de la Commission de consolidation de la paix, et elle partage les priorités que l'Ambassadeur Takasu vient de nous proposer. La Commission européenne est activement engagée dans tous les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de la consolidation de la paix, où l'Union européenne est l'un des principaux bailleurs sinon le premier en termes d'aide budgétaire, d'aide humanitaire et d'aide au développement. Elle participe aussi à l'élaboration des stratégies de consolidation de la paix. Enfin n'oublions pas que l'Union européenne peut aussi soutenir la mise en œuvre des volets politique et sécuritaire de ces stratégies, à travers notamment les instruments de la Politique européenne et de sécurité et de défense, comme c'est le cas avec la Mission d'appui et d'assistance à la réforme du secteur de sécurité en Guinée-Bissau.

L'Union européenne note que les institutions financières internationales ne sont pas en reste et ont commencé à adapter leurs instruments, tout comme les acteurs régionaux et sous-régionaux, en particulier à l'Union africaine. Le système des Nations Unies montre ainsi qu'il peut être plus engagé et prêt à s'aligner sur les stratégies définies par la Commission.

J'aimerais enfin revenir sur le Fonds pour la consolidation de la paix auquel les États membres de l'Union européenne ont individuellement largement contribué. Le Fonds est à la disposition du Secrétaire général, mais il revient à notre Assemblée de lui donner une direction générale. L'Union européenne attend à cet égard avec intérêt l'examen par le Bureau de l'audit et du contrôle interne et les recommandations du Groupe consultatif. Le Fonds pour la consolidation de la paix est un instrument adapté au problème spécifique de la stabilisation et du relèvement postconflit, qui n'a pas encore fait la preuve de tout son potentiel.

Pour l'Union européenne, la priorité est d'améliorer l'efficacité de sa gestion et sa capacité à produire rapidement des résultats sur le terrain, en jouant son rôle de catalyseur à l'égard des

autres mécanismes financiers du système des Nations Unies. Pour ce faire, il sera sans doute nécessaire de clarifier la portée et les critères retenue pour les trois fenêtres. La question générale de la responsabilité est capitale pour maintenir le Fonds à flot dans le futur. Nous sommes dès à présent prêts à nous impliquer pour étudier les voies et moyens d'améliorer encore la gestion du Fonds dans le cadre de l'Assemblée générale.

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : En tant que coordonnateur du groupe de travail des pays non alignés au sein de la Commission de consolidation de la paix, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée au nom du Mouvement des pays non alignés. Je suis particulièrement heureux et encouragé de voir les membres du Mouvement s'intéresser activement et apporter constamment de précieuses contributions aux travaux de la Commission.

Le Mouvement des pays non alignés accueille avec satisfaction le deuxième rapport de la Commission de consolidation de la paix, publié sous la cote A/63/92, et estime qu'il s'agit d'un compte rendu exact des activités de la Commission au cours de la période considérée. Je voudrais également dire que nous accueillons avec satisfaction le rapport très instructif et détaillé présenté par le Président de la Commission de consolidation de la paix. Le Mouvement prend également note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix, publié sous la cote A/63/218.

L'année dernière, lorsque nous avons adopté le premier rapport, la Commission entrait en territoire inconnu. Douze mois plus tard, le Mouvement des pays non alignés estime que la Commission de consolidation de la paix est résolument en train d'apporter la solide contribution envisagée dans son mandat initial, qui découle de l'ensemble des mesures de réforme institutionnelle de l'ONU de 2005. Le Mouvement estime que les progrès faits au cours de la période à l'examen montrent que la Commission va dans la bonne direction.

Le Mouvement se dit particulièrement satisfait du programme de travail établi par la Commission, notamment des efforts déployés pour

exécuter son mandat. L'action menée pour mobiliser davantage de ressources et la volonté réelle dont ont fait preuve les membres de la Commission et d'autres acteurs clef pour renforcer la coordination de toutes les activités de consolidation de la paix sur le terrain dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission ont été essentiels à cet égard.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite de l'adoption des cadres stratégiques pour la consolidation de la paix au Burundi, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone. Chaque cadre est un document décrivant l'engagement de la Commission auprès des gouvernements respectifs et de leurs partenaires. Le principe d'appropriation nationale du processus de consolidation de la paix par les gouvernements des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission – une priorité pour le Mouvement – a été au cœur des travaux de la Commission et de l'élaboration de chaque cadre.

La création des mécanismes de contrôle et de suivi pour vérifier les progrès réalisés dans la mise en œuvre des cadres est une indication de la volonté d'aboutir à des résultats à court et à moyen terme des gouvernements respectifs, de la Commission de consolidation de la paix et des autres parties prenantes. Les mécanismes de contrôle et de suivi sont un outil qui permettra de veiller à ce que les objectifs convenus soient atteints et que les mesures correctives appropriées soient prises si et lorsque de telles mesures deviennent nécessaires.

Dans ce contexte, le Mouvement se félicite de la décision prise par la Commission de financer des missions sur le terrain dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, l'objectif étant de fournir à la Commission des informations de première main pour qu'elle puisse faire une analyse exacte, en vue de faciliter la prise de décisions concernant les situations dans ces pays.

Le fait d'avoir ajouté la Guinée-Bissau et la République centrafricaine à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix à leur demande devrait compter comme un des temps forts et des réalisations de la Commission durant la période considérée. Le travail impressionnant déjà fait par la Commission dans un laps de temps si bref avec les nouveaux pays montre que les enseignements tirés de l'engagement de la Commission auprès des deux

premiers pays inscrits à son ordre du jour constitue désormais le fondement de l'interaction et de l'élaboration de stratégies intégrées de consolidation de la paix entre la Commission, les autorités de ces pays et d'autres parties prenantes et partenaires clefs.

Malgré les succès considérables de la Commission de consolidation de la paix, il reste manifestement encore beaucoup à faire pour faire en sorte que les progrès réalisés ne soient pas compromis par l'instabilité ou, dans un scénario pessimiste, par une reprise du conflit. Le Mouvement estime qu'une telle menace pourrait surgir s'il était absolument exigé que les stratégies de consolidation de la paix soient formulées avant que les fonds de la Commission ne soient alloués et que ces allocations soient liées à des engagements politiques. Cela pourrait être contre-productif et gravement saper et entraver les efforts entrepris en vue de consolider le processus de paix fragile dans ces sociétés.

En outre, le Mouvement des pays non alignés continue de réclamer que l'on accorde une attention urgente et plus importante aux programmes de développement des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Le Mouvement est persuadé qu'accorder une attention prioritaire à la dimension développement permettra de recueillir les dividendes de la paix nécessaires pour galvaniser l'appui, stimuler la confiance et renforcer le processus de consolidation de la paix sur le long terme.

Le Mouvement des pays non alignés encourage donc la Commission à envisager de mettre à profit l'expérience diverse de pays membres de la Commission pour aider à la restructuration, à la remise à niveau et à l'amélioration de secteurs cruciaux pour le développement : l'éducation et la formation, le développement rural et agricole et le renforcement des capacités. Cette assistance pourrait être fournie dans le cadre d'arrangements bilatéraux spécifiques.

Le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance des relations et de la cohérence entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix et plaide pour des liens stratégiques plus étroits entre eux, en vue de réaliser l'objectif d'une approche coordonnée des travaux de la Commission et, plus important encore, en vue d'assurer un financement lors de périodes critiques. À cet égard, le Mouvement espère que la Commission de consolidation de la paix sera intimement mêlée à l'examen du mandat du Fonds pour la consolidation de

la paix auquel l'Assemblée générale doit procéder dans un avenir relativement proche.

Le Mouvement apprécie la confiance témoignée par la Commission de consolidation de la paix et par le Fonds pour la consolidation de la paix en particulier, comme il ressort des contributions annoncées qui dépassent l'objectif initial du Fonds. Au fur et à mesure que la Commission acquiert de l'expérience dans l'exécution de son mandat, on assistera à une augmentation de la demande de financement pour des projets de consolidation de la paix. Dans ce contexte, le Mouvement saisit cette occasion pour demander que l'objectif du Fonds soit doublé, ce qui le portera à 500 millions de dollars, en anticipant ainsi cette demande, et pour préparer la Commission à être en mesure de répondre correctement aux besoins.

En regardant vers l'avenir, le Mouvement des pays non alignés considère que l'examen prochain de l'ensemble des travaux et procédures de la Commission est d'une importance cruciale car il permettra de déterminer dans une large mesure comment la Commission de consolidation de la paix exécutera une bonne partie de ses travaux dans l'avenir. La Commission devra veiller à ce que les pratiques optimales soient encore affinées et maintenues et que l'offre de stratégies intégrées de consolidation de la paix soit adaptée à chaque cas spécifique. En outre, la Commission devra assurer que la collaboration et l'échange d'informations avec les principaux organes de l'ONU deviennent la pratique normale et que le Comité d'organisation trouve sa place en tant que point central de cet organe.

La question des retards dans l'attribution des sièges entre les groupes régionaux pour l'élection des membres du Comité d'organisation demeure une question très préoccupante. Le Mouvement estime qu'une solution permanente à long terme est la seule réponse à ce qui pourrait devenir un obstacle et, dès lors, affaiblir le travail de la Commission de consolidation de la paix. Le Mouvement demande donc instamment un règlement rapide de ce problème.

Enfin, le Mouvement des pays non alignés profite de l'occasion pour féliciter le Président de la Commission de consolidation de la paix de son rôle moteur au cours de cette période. Je voudrais également exprimer notre gratitude pour le travail effectué par les Présidents respectifs des réunions spécialement consacrées à certains pays, en particulier le Brésil et la Belgique, ainsi que pour le travail des

derniers Présidents des formations Guinée-Bissau et République centrafricaine.

Je voudrais aussi exprimer les sincères félicitations du Mouvement des pays non alignés au Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour l'excellente contribution qu'il a apportée à la réunion, sans laquelle le bon travail réalisé par la Commission de consolidation de la paix n'aurait pas du tout été possible.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le règlement effectif des conflits, la paix et le développement durables ne peuvent être obtenus que par une concordance de vues et une approche stratégique globale. C'est précisément sur ce point que la Russie considère la mission de la Commission de consolidation de la paix comme essentielle; car elle est appelée à contribuer au renforcement de la coordination et à l'efficacité de l'assistance internationale de l'ONU, des institutions financières internationales et de la communauté mondiale des donateurs aux pays sortant de crises.

Nous apprécions le travail réalisé par la Commission au cours de la deuxième année de son mandat. Cet organe possède un énorme potentiel et deviendra probablement l'un des principaux acteurs internationaux pour ce qui est de la coordination des activités de consolidation de la paix. Nous insistons particulièrement sur le fait que la Commission de consolidation de la paix doit, en étroite coopération avec les gouvernements des pays inscrits à son ordre du jour, identifier les domaines prioritaires de la consolidation de la paix et, en particulier, les lacunes des mécanismes d'assistance internationale, et obtenir des donateurs les ressources nécessaires.

La Commission a réalisé d'énormes progrès dans ses formations spécialement consacrées à certains pays. Avec les Gouvernements du Burundi, de la Sierra Leone et de la Guinée-Bissau, des Cadres stratégiques pour la consolidation de la paix ont été élaborés et adoptés. Au Burundi et en Sierra Leone, les premiers examens semestriels des progrès réalisés ont été menés à bien dans des domaines prioritaires de la consolidation de la paix. La Commission a commencé par définir des priorités de la consolidation de la paix en République centrafricaine.

Actuellement, nous estimons que la principale tâche de la Commission de consolidation de la paix porte sur la réalisation de réels progrès au niveau national grâce à la mise en œuvre coordonnée de

stratégies de consolidation de la paix et de mécanismes de suivi et de contrôle sous la direction des pays bénéficiaires.

Nous pensons que toute activité de consolidation de la paix doit reposer sur un large dialogue national entre toutes les forces politiques. Nous croyons que le grand mérite de la Commission de consolidation de la paix est précisément d'établir un dialogue direct avec les Gouvernements nationaux, en assurant la prise en main et la responsabilité des processus de consolidation de la paix au niveau national.

Nous pensons que la Commission doit renforcer la coordination et l'efficacité des activités de consolidation de la paix de la communauté internationale. L'année prochaine, il faudra qu'elle continue d'œuvrer au renforcement des liens fonctionnels avec les institutions financières internationales, les organisations régionales et la communauté des donateurs, en vue de mobiliser plus efficacement les ressources des donateurs.

Il faut accorder une attention accrue à l'amélioration de la coopération sur le terrain avec tous les acteurs des processus de consolidation de la paix ainsi qu'à l'harmonisation du travail du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et de la Commission de consolidation de la paix au moyen des mécanismes de coordination existants, surtout au sein du système des Nations Unies. Cette coopération avec les institutions des Nations Unies, en particulier sur le terrain, ne doit pas porter atteinte aux activités opérationnelles en cours de l'Organisation mais plutôt les renforcer.

Il est particulièrement important de renforcer le lien organique existant entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité, surtout en ce qui concerne les questions communes figurant à leurs ordres du jour respectifs. Il est important d'assurer l'échange d'informations en temps utile entre les deux organes, une division précise des tâches ainsi que la complémentarité de leur travail. Bien entendu, cela doit être fait en parallèle avec le développement de liens entre la Commission, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

Nous souhaiterions souligner l'importante contribution du Bureau d'appui à la consolidation de la paix aux travaux de la Commission. Nous nous félicitons de la nomination d'un nouveau chef de ce Bureau, M^{me} Jane Holl Lute. Nous espérons que le renforcement de la gestion et de la responsabilité du

Fonds pour la consolidation de la paix fera partie de ses priorités.

Nous appuyons l'accent que met le Fonds sur la fourniture d'une assistance aux pays qui commencent à se relever d'un conflit et nous considérons son rôle comme un moteur dans la mobilisation de mécanismes plus viables en matière de soutien des processus de relèvement d'un conflit.

En même temps, nous pensons qu'il est temps de procéder à un réexamen du mandat du Fonds et nous attendons les propositions du Secrétariat à ce sujet. Nous soulignons qu'il importe de mieux évaluer les besoins en matière de consolidation de la paix ainsi que d'évaluer la solidité de la base financière des projets; il est également indispensable de mettre en place des mécanismes de mise en œuvre et d'instituer une obligation de rendre compte. La clarté, la transparence et l'ouverture doivent faire partie des critères d'octroi de ses ressources.

La décision du Gouvernement russe de contribuer à hauteur de 2 millions de dollars par an au Fonds pour la consolidation de la paix est une manifestation claire de l'appui que nous lui apportons. Nous espérons que ces contributions contribueront à un renforcement réel du potentiel du Fonds dans les domaines que j'ai mentionnés.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Depuis ses débuts en 2006, la Commission de consolidation de la paix a enregistré des progrès considérables dans l'aide aux pays sortant d'un conflit. Le Brésil apprécie le rapport annuel de la Commission présenté par l'Ambassadeur Yukio Takasu, qui rend compte des nombreuses activités entreprises durant la deuxième année de fonctionnement de la Commission. Cette dernière a fait la preuve de sa valeur ajoutée et consolide actuellement son rôle institutionnel particulier au sein du système des Nations Unies. Je tiens à saluer l'excellent travail de l'Ambassadeur Takasu dans sa direction du processus.

La Commission a pu adopter trois Cadres stratégiques pour la consolidation de la paix au Burundi, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau. Ces Cadres stratégiques constituent un outil précieux pour recenser les difficultés critiques de la consolidation de la paix, coordonner les partenaires sur le terrain, sensibiliser le public aux priorités de l'activité et mobiliser des ressources supplémentaires.

Nous notons avec satisfaction que l'examen du quatrième pays inscrit à l'ordre du jour de la Commission, la République centrafricaine, a commencé sous la présidence de la Belgique. Le Brésil a toujours adhéré à l'idée que la Commission devrait être prête à gagner en importance, à inscrire de nouveaux pays à son ordre du jour et à devenir un organe consultatif important pour les situations postconflit. Il apprécie également l'action de l'Ambassadrice Carmen María Gallardo Hernández d'El Salvador, Présidente du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience. Le Groupe s'est montré utile pour encourager les discussions thématiques sur des questions concernant la consolidation de la paix.

Nous saluons l'initiative tendant à organiser des discussions de politique stratégique au sein du Comité d'organisation, organe qui pourrait jouer un rôle dans l'élaboration de directives stratégiques générales pour la Commission en favorisant un dialogue ouvert à tous sur les aspects essentiels de la consolidation de la paix. En particulier, le débat sur la participation du secteur privé aux activités de consolidation de la paix, mené par l'Indonésie, a constitué un exercice intéressant et novateur qui guidera nos efforts pour persuader les entreprises et fondations d'intervenir plus activement dans la consolidation de la paix.

Les visites de terrain effectuées par les membres de la Commission dans les pays inscrits à son ordre du jour sont une excellente manière d'obtenir des informations de première main sur la situation de terrain et d'entretenir un dialogue fructueux avec les autorités locales, les partenaires internationaux et la société civile. Le Brésil appuie sans réserve la poursuite de cette pratique dans l'avenir. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix devrait se voir octroyer les ressources nécessaires pour organiser et faciliter de telles missions.

Il est important de se rapprocher des institutions extérieures au système des Nations Unies pour assurer une réponse coordonnée et cohérente aux défis que pose la consolidation de la paix. Le Brésil est particulièrement heureux de noter les échanges croissants avec les institutions de Bretton Woods, dont la participation aux discussions de la Commission a certainement contribué à notre action. Dans le même ordre d'idées, il est nécessaire de maintenir et d'intensifier le dialogue en cours avec les organisations régionales, en tenant compte de la dimension régionale de bien des questions liées à la consolidation de la paix.

Nous estimons qu'en Guinée-Bissau et dans les autres pays sortant d'un conflit, la consolidation de la paix repose sur une triade constituée par la sécurité, l'état de droit et le développement économique. Le Cadre stratégique adopté par la formation Guinée-Bissau le 1^{er} octobre est le résultat de consultations approfondies avec les autorités locales et les parties prenantes concernées. Il met en lumière l'importance des élections législatives à venir et reconnaît comme priorités majeures la promotion de la croissance économique et la remise en état de l'infrastructure, en particulier dans le domaine énergétique, la réforme du secteur de la sécurité, la réforme du secteur de la justice, la consolidation de l'état de droit, la lutte contre le trafic de drogue, la réforme de l'administration publique et les questions sociales critiques pour la consolidation de la paix. Le Cadre stratégique sera bientôt complété par un mécanisme de contrôle et de suivi capable de mesurer les progrès accomplis dans chacun des domaines prioritaires.

Au début de nos travaux, la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a recommandé une première allocation de ressources du Fonds pour la consolidation de la paix afin de financer des projets à effet rapide qui permettraient à la population de recueillir immédiatement certains dividendes de la paix. Quatre projets ont été mis en place dans les domaines de l'inscription sur les listes électorales, de l'emploi des jeunes et de la remise en état des casernes militaires et des prisons. Une deuxième tranche, plus spécialisée, devrait être allouée bientôt.

L'approche dite en deux volets s'avère une bonne innovation. Cependant, les difficultés qui expliquent actuellement la lenteur dans l'exécution des projets du Fonds – en particulier s'agissant de la Guinée-Bissau – rappellent la nécessité de renforcer la présence de l'ONU dans les pays figurant à l'ordre du jour de la Commission.

Pour terminer, le Brésil salue le travail accompli et attend de la Commission qu'elle continue de progresser dans les années à venir, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie de millions de personnes dans les pays sortant d'un conflit.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à remercier la Commission de consolidation de la paix pour son rapport sur les travaux de sa deuxième session. Nous voulons également remercier le Secrétaire général Ban Ki-

moon pour son rapport sur le fonctionnement du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous appuyons les conclusions et recommandations pertinentes qui figurent dans les rapports. La délégation chinoise saisit cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Takasu, Président de la Commission de consolidation de la paix, pour son travail efficace. Sous sa direction, la Commission a beaucoup avancé au cours de l'année passée.

Il y a plus de deux ans que la Commission de consolidation de la paix a été formellement créée. Depuis lors, guidée par le Document final du Sommet mondial, elle remplit avec sérieux son mandat en vertu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et met en pratique le concept de consolidation de la paix dans le monde entier, apportant des espoirs de paix et de développement aux pays et peuples concernés. Si les travaux menés par la Commission pendant sa première année ont jeté les bases de son action, sa deuxième année de fonctionnement a encore accru son influence, comme on peut le constater dans les domaines suivants.

Premièrement, le nombre de sujets qu'elle examine s'accroît. Après le Burundi et la Sierra Leone, la Guinée-Bissau et la République centrafricaine ont été ajoutées à la liste, ce qui porte à quatre le nombre de pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. En outre, le Fonds pour la consolidation de la paix fournit actuellement un appui financier à neuf pays. On peut dire que l'élargissement du champ d'action de la Commission et du Fonds est à la fois approprié et efficace.

Deuxièmement, la Commission a renforcé ses liens avec les parties prenantes à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies en maintenant ouvertes les voies de communication avec les principaux organes, dont le Secrétariat, et en se rapprochant des institutions de Bretton Woods, d'organisations régionales telles que l'Union africaine, du secteur privé et de la société civile.

Troisièmement, elle a accentué son influence sur le terrain en dépêchant des missions au Burundi, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau, démontrant par là sa détermination et son engagement à consolider la paix. Pour formuler des stratégies intégrées de consolidation de la paix, la Commission a invité les représentants de toutes les parties à entendre un large éventail d'opinions. Elle a fourni un appui financier opportun à

la Sierra Leone pour ses élections générales et locales et suit de près le processus de paix au Burundi.

Malgré ces réussites, la Commission de consolidation de la paix connaît encore des difficultés internes et externes. À l'extérieur, les troubles constants liés aux points chauds, l'aggravation des déséquilibres économiques mondiaux, la crise alimentaire, la pénurie de ressources, les fréquentes catastrophes naturelles et les épidémies omniprésentes posent de graves problèmes à l'échelle mondiale, en particulier pour les pays et les peuples dont le niveau de développement est le plus faible. À l'intérieur, en tant qu'organe de création récente, la Commission a encore beaucoup à faire pour améliorer ses mécanismes et simplifier sa structure.

Deux ans seulement nous séparent de l'évaluation de la Commission de consolidation de la paix prévue pour 2010, et la réalité ne nous permet guère de nous arrêter longtemps pour réfléchir. Il faut sans tarder améliorer encore le travail de la Commission. La Chine a toute confiance en l'action de la Commission de consolidation de la paix, mais je voudrais faire les propositions suivantes pour améliorer encore son travail.

Premièrement, il convient de renforcer la coordination entre la Commission et d'autres institutions, et de tirer parti de ses avantages uniques. Étant donné les défis croissants qui se présentent, nous devons agir de manière collective. Dans certains domaines de la consolidation de la paix, d'autres institutions des Nations Unies, le système de Bretton Woods, des organisations régionales telles que l'Union européenne et l'Union africaine, ainsi que les partenaires en matière d'assistance bilatérale, ont déjà réalisé un travail considérable et acquis une riche expérience. La Commission de consolidation de la paix devrait maximiser son rôle de coordination et s'efforcer de mieux coordonner les mécanismes de développement. Dans les domaines dans lesquels on a moins investi, la Commission de consolidation de la paix devrait faire valoir ses atouts et jouer un rôle actif en invitant les parties concernées à s'associer au processus de consolidation de la paix. Nous devrions prévoir plus efficacement l'utilisation des ressources et renforcer l'impact de la consolidation de la paix grâce à la coordination et à la coopération.

Deuxièmement, nous devrions renforcer les partenariats avec les pays concernés afin de prendre pleinement en compte leurs initiatives. Ces pays ont la

responsabilité au premier chef d'assurer la consolidation de la paix. En fin de compte, l'objectif de la consolidation de la paix est de faire prévaloir un système national pacifique et stable et, dans ce processus, les populations locales sont aussi bien la force principale sur laquelle repose cet exercice que ses principaux bénéficiaires. Nous devrions faire confiance aux populations locales et mettre à contribution les gouvernements locaux, en les encourageant à faire montre de leur sagesse et à prendre part à la formulation des plans de reconstruction, de façon qu'ils se consacrent à la cause de la consolidation de la paix en ayant le sens des responsabilités et de l'appropriation.

Troisièmement, nous devrions renforcer les capacités institutionnelles de la Commission de consolidation de la paix et régler de manière appropriée plusieurs questions internes. Nous espérons que les membres de la Commission de consolidation de la paix amélioreront leur processus de consultations, tiendront compte des intérêts des uns et des autres, et régleront de manière appropriée la question de la rotation de ses membres. Nous attendons de la Commission de consolidation de la paix qu'elle rationalise ses réunions, travaille de manière plus efficace, évite le formalisme et veille à la qualité de ses séances. Nous sommes parfaitement conscients du fait que les membres de la Commission de consolidation de la paix ont des avis divergents sur la notion de consolidation de la paix et les priorités en la matière. Nous espérons que les membres parviendront à renforcer leurs échanges de vues, à mieux se comprendre mutuellement et à tenir compte de préoccupations divergentes.

En ce qui concerne le Fonds pour la consolidation de la paix, d'une manière générale, la délégation chinoise se félicite de son financement et de son fonctionnement. Nouveau mécanisme de financement, le Fonds pour la consolidation de la paix est essentiel au lancement des programmes pertinents en matière de consolidation de la paix. Son fonctionnement au cours des deux dernières années a d'ores et déjà prouvé son rôle central de catalyseur. Nous espérons que le secrétariat du Fonds, dans son travail à venir, continuera de fournir des informations régulières sur les opérations du Fonds aux donateurs et à la Commission de consolidation de la paix. Nous demandons à sa direction d'accélérer l'allocation de ressources financières et nous espérons que le Secrétaire général renforcera les méthodes d'évaluation

de l'impact des projets et de contrôle de l'emploi des fonds alloués. Le Gouvernement chinois continuera de soutenir le travail du Fonds pour la consolidation de la paix.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exposer la vision générale du Pérou s'agissant des processus de consolidation de la paix après un conflit. Pour commencer, je parlerai de l'appropriation nationale du processus de consolidation de la paix.

Le Pérou estime que chaque conflit a sa propre dynamique, interne et internationale. Malgré la similitude de facteurs structurels économiques ou sociaux qui sous-tendent plusieurs d'entre eux, il existe des spécificités ethniques, tribales, constitutionnelles ou historiques qui font qu'il n'existe pas deux cas semblables. Par conséquent, pour aborder plus efficacement un processus postérieur à un conflit, il importe de reconnaître ces spécificités et de ne pas suivre un seul modèle. C'est la raison pour laquelle ma délégation estime que la souplesse qu'offrent les formations nationales, telle qu'elle est décrite dans le rapport de la Commission de consolidation de la paix, constitue un élément clef du travail réalisé.

Deuxièmement, ma délégation est d'avis que les acteurs internationaux doivent être conscients du fait qu'un véritable processus d'appropriation de la transition et de la consolidation de la paix sera d'autant plus durable qu'il bénéficiera de la grande légitimité sociale qu'offre une approche sans exclusive. En plus d'organiser des élections politiques, il est nécessaire d'examiner les pratiques, les règles et les institutions afin de parvenir à des accords, de les appliquer et de régler des différends. Cela permettra d'étendre progressivement la juridiction d'un État, d'affirmer son autorité légitime, qui s'accompagne du droit de recours à la force, de consolider le contrôle central du territoire grâce à des institutions de sécurité réformées, de définir des politiques visant à fournir des services publics, de gérer les ressources naturelles, d'encourager les investissements et d'accroître les ressources budgétaires dans le but de parvenir à l'autosuffisance. Le respect de l'état de droit et la protection des droits de l'homme font partie des obligations fondamentales.

Dans son rapport (A/63/218), le Secrétaire général estime à juste titre que la mise en place de stratégies intégrées pour la consolidation de la paix a été au centre des deux années de travail dans le cadre

du processus de consolidation de la paix après un conflit. De même, nous pensons que les visites sur le terrain ont servi de catalyseur à une action concertée dans les États concernés.

En ce qui concerne la coopération internationale, elle doit avant tout servir, dès le départ, à renforcer le système politique, le système de règlement des différends et la formation des cadres civils professionnels. Dans le même temps, il nous faut souligner que les projets à impact rapide sont utiles pour sensibiliser l'opinion et recueillir l'appui de la population locale. La participation des institutions financières internationales et des entreprises locales et internationales est un élément crucial du succès du processus. Nous prenons note en particulier de la création de l'Équipe spéciale sur le rôle du secteur privé dans les situations de postconflit, qui s'occupe des questions du microfinancement, des envois de fonds et des partenariats avec des fondations privées. Nous encourageons l'Équipe à poursuivre cette tâche également en ce qui concerne les investissements productifs dans la phase d'après conflit.

Il ressort du rapport que le travail de la Commission de consolidation de la paix, du Fonds et du Bureau d'appui implique un engagement à moyen et à long terme s'appuyant sur une vision stratégique. Cela signifie que la participation de la communauté internationale, avec l'aval de l'État concerné, peut durer plusieurs années, dans de nombreux domaines prioritaires et être, dans certains cas, importante.

Pour les pays qui sont actuellement inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix ou sont bénéficiaires du Fonds, il doit toujours être clair que la coopération et l'aide internationale qu'ils reçoivent sont liées à des indicateurs de progrès, dans un contexte visant au renforcement de l'exercice de leur souveraineté, dans le plein respect du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

S'agissant de la synergie avec des organismes régionaux ou internationaux ainsi qu'avec des institutions du système des Nations Unies, cet engagement à long terme exige une convergence d'actions et un effort de coordination supplémentaire. Le rôle de chef de file assumé par l'ONU garantit la légitimité, la transparence, la coordination et un suivi approprié du processus de reconstruction. À cette fin, il convient de veiller à ce que notre organisation dispose des capacités voulues pour procéder à des analyses et

des évaluations, établir des plans et assurer la coordination entre ses organes principaux, de manière à pouvoir réagir aux changements soudains de situation sur le terrain qui pourraient mettre en péril le processus de consolidation de la paix et à procéder aux adaptations nécessaires.

Le rapport du Secrétaire général décrit la situation actuelle et les progrès réalisés, et donne un aperçu des enseignements tirés qui peuvent nous donner des idées sur la façon d'améliorer le travail de notre organisation, de ses organes, fonds et programmes en vue d'une action plus concertée.

Ma délégation, enfin, souhaite réaffirmer son soutien aux travaux accomplis par la Commission de consolidation de la paix et féliciter son président, l'Ambassadeur Takasu, du Japon. Nous encourageons la Commission à continuer de contribuer à la consolidation de la paix en République centrafricaine, en Guinée-Bissau, en Sierra Leone, au Burundi et dans les autres pays qui pourraient solliciter son aide.

Le Pérou est candidat aux élections des membres de la Commission de consolidation de la paix qui se tiendront en 2009; ces considérations offrent une idée de la contribution qu'il espère apporter lorsque le problème actuel de sous-représentation régionale aura été résolu pour l'Amérique latine.

M. Punkrasin (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Au cours du débat général de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale de l'ONU, la semaine dernière, la Thaïlande a réaffirmé son engagement en faveur de la paix, de la liberté et de la tolérance, qui font partie de notre caractère national. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales constitue le principe primordial de l'ONU. Au fil des ans cependant, et malgré les efforts considérables de l'ONU, nous avons assisté à des reculs dévastateurs dans ce domaine. Je veux parler des situations d'après conflit. Comme l'ancien Secrétaire général Kofi Annan l'a souligné il y a trois ans, la moitié des pays qui sortent d'une guerre retombent dans la violence dans les cinq années qui suivent. Au-delà du maintien de la paix, il est de fait indispensable de consolider la paix – une paix viable, une paix durable.

Il y a deux ans, la Thaïlande a pleinement appuyé la mise en place de la Commission de consolidation de la paix, nouvel organe consultatif intergouvernemental de l'ONU. La Commission a été créée pour aider à combler une lacune institutionnelle au sein de l'ONU concernant l'aide aux pays sortant d'un conflit. Bien

que la Commission soit nouvelle dans le système des Nations Unies, elle a prouvé en tout juste deux ans que son rôle était inestimable, en particulier pour servir de passerelle, d'une part, entre les acteurs des processus de consolidation de la paix, et, d'autre part, entre diverses parties prenantes telles que les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les pays donateurs et les pays inscrits à son ordre du jour, à savoir le Burundi, la Sierra Leone, la Guinée-Bissau et la République centrafricaine, afin de pouvoir mobiliser et assurer des ressources pour des projets de consolidation de la paix dans ces pays.

La Thaïlande souhaiterait saisir cette occasion pour féliciter la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix de tenir les États Membres informés de leurs activités et des progrès accomplis sur le terrain. Nous considérons que la Commission doit continuer à se développer et à améliorer son interaction et sa coopération avec le Fonds, avec d'autres institutions et organismes des Nations Unies et avec tous les États membres. Pour vraiment aboutir à des résultats concrets, il est essentiel que la Commission et les autres organes s'efforcent de travailler ensemble pour assurer la cohérence et une étroite coordination des politiques et des opérations.

Plus important encore, le processus de consolidation de la paix doit mettre fortement l'accent sur le principe de la prise en main par les pays et de leur participation. C'est aux pays qu'il incombe, au premier chef, bien que la Commission les aide à se reconstruire et à se renforcer, de faire en sorte que ce processus aboutisse et ait des effets durables jusqu'à ce qu'ils puissent être en fin de compte autonomes. Cela signifie également que le processus de consolidation de la paix doit être adapté à chaque contexte et à la réalité des besoins et des situations sur le terrain. Le cadre et la stratégie de consolidation de la paix devraient donc être formulés dans le cadre d'une collaboration entre la Commission et les pays en tenant dûment compte de cette complexité. Aucune approche unique n'est applicable dans ce domaine.

La Thaïlande attache une grande importance aux efforts de consolidation de la paix de l'ONU. Nous pensons également qu'une paix durable doit être fondée sur le développement. Grâce au développement des systèmes et des infrastructures dans les domaines politique, économique et social, le processus de consolidation de la paix après un conflit peut aboutir à une paix durable, en particulier dans les pays où les forces de maintien de la paix des Nations Unies

viennent d'achever leur mandat. Le rôle des civils, du secteur privé et de la société civile dans le processus de consolidation de la paix devrait également être soutenu et encouragé.

La Thaïlande mène une politique ferme de soutien aux opérations de paix des Nations Unies et a régulièrement participé aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation. Outre leur rôle de maintien de la paix, les militaires et policiers thaïlandais ont également contribué à consolider la paix et à jeter les bases de la reconstruction dans plusieurs pays sortant d'un conflit, en particulier dans les domaines du développement, de la réforme du secteur de la sécurité et de la primauté du droit.

Le mois dernier, la Thaïlande et les États-Unis ont coorganisé, à Bangkok, un atelier du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur la stabilisation et la reconstruction. Cela a été l'occasion, pour les pays membres du Forum, d'échanger leurs idées et leurs expériences sur les mesures effectives de stabilisation et de reconstruction qui aident à maintenir la stabilité dans les pays touchés par des conflits ou par des catastrophes naturelles.

La Thaïlande ne doute pas qu'avec notre expérience, notre savoir-faire et notre conviction, nous pouvons contribuer aux efforts de consolidation de la paix dans les zones de conflit récent grâce aux programmes de développement de l'ONU. C'est pourquoi la Thaïlande a présenté sa candidature à la Commission, dans la catégorie des membres élus par l'Assemblée générale, pour la période 2009-2011. Avec l'appui du Groupe asiatique, nous espérons rejoindre bientôt la Commission.

La Thaïlande se réjouit que le Fonds pour la consolidation de la paix ait dépassé son objectif de 250 millions de dollars de contributions. Nous pensons qu'en travaillant en collaboration avec la Commission, le Fonds sera encore plus bénéfique aux pays dans lesquels une paix durable doit être instaurée. Depuis la création du Fonds, la Thaïlande a versé 10 000 dollars et va augmenter sa contribution cette année.

Alors que la Commission entre dans sa troisième année de fonctionnement, il ne fait pas de doute que des difficultés plus importantes l'attendent. La Thaïlande est prête à soutenir pleinement la Commission, et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, dans leurs efforts pour instaurer une paix durable dans le monde entier.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir d'adresser mes remerciements à la Commission de consolidation de la paix pour son rapport (A/63/92), ainsi qu'au Secrétaire général pour son rapport sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/63/218 et Corr. 1). L'Égypte s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur de la Jamaïque au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Égypte croit au rôle important joué par la Commission pour éviter que les pays sortant d'un conflit ne retombent dans la violence. C'est pourquoi mon pays a cherché à rejoindre la Commission dès sa création, afin de participer efficacement à toutes ses réunions et activités et d'aider la Commission à s'acquitter de ses tâches, énoncées dans la résolution 60/180 de l'Assemblée générale.

Depuis sa création en 2005, la Commission a réalisé d'importants progrès au Burundi, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau, parallèlement à ses travaux actuels en faveur de la République centrafricaine. Ces progrès nous imposent l'obligation de redoubler d'efforts et de présenter de nouvelles idées et propositions pour améliorer les résultats de la Commission, accroître son efficacité dans le traitement des situations des pays dont elle est saisie et la rendre plus apte à inscrire à son ordre du jour de nouveaux pays susceptibles de solliciter son aide.

À cet égard, j'aimerais souligner certains des points pratiques qui, selon l'Égypte, devraient être pris en compte.

Premièrement, la Commission devrait promouvoir l'adhésion au principe de la prise en main par les pays à toutes les étapes de son travail. Ce principe devrait s'appliquer depuis la demande d'aide à la Commission jusqu'à la définition et l'application des mesures prioritaires dans la consolidation de la paix et à l'achèvement des travaux de la Commission, en particulier parce qu'il renforce la confiance des pays concernés et conforte la coopération des autorités nationales avec la Commission au niveau du gouvernement, du parlement et du secteur public.

Deuxièmement, les efforts que la Commission ne cesse de déployer pour fonctionner efficacement exigent qu'elle continue à renforcer ses relations avec les différents organes, départements et programmes compétents des Nations Unies, ainsi qu'avec les institutions financières internationales, les pays donateurs et les organisations régionales et sous-régionales qui s'intéressent à la consolidation de la

paix, en particulier celles qui opèrent dans les mêmes régions que les pays dont s'occupe la Commission.

Tout en remerciant le Président de la Commission et les présidents des quatre formations de pays pour le travail qu'ils ont accompli en ce sens, je précise que la Commission doit encore impérativement développer ses relations institutionnelles avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Ces relations doivent être définies de manière plus précise et plus claire, afin de favoriser le plein respect de l'équilibre institutionnel entre ces organes, conformément à la compétence de chacun énoncée dans la Charte, et afin d'éviter qu'un organe principal n'empiète sur les prérogatives des autres.

Dans ce contexte, je demande à l'Assemblée générale de jouer un rôle plus actif en matière de surveillance et d'orientation des travaux de la Commission de consolidation de la paix en organisant des réunions régulières pour en examiner les activités, évaluer les résultats des visites sur place et trouver les moyens d'en appuyer les travaux, dans le même esprit que les réunions périodiques organisées à cette fin par le Conseil de sécurité.

Troisièmement, il faudrait tirer au mieux parti de la diversité des catégories de membres de la Commission de consolidation de la paix. La résolution 60/180 dispose que la Commission doit être composée des représentants des pays dont les contributions aux opérations de maintien de la paix et au budget ordinaire de l'ONU sont les plus importantes, ainsi que de membres du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Dès sa création, la Commission a été conçue pour tirer parti de la nature et des expériences très diverses de toutes ces catégories de manière à l'aider dans ses travaux. Toutefois, l'expérience pratique montre que la Commission n'a pas profité autant qu'il serait souhaitable de l'appartenance de ses membres à ces différentes catégories. L'Égypte voudrait donc proposer que la Commission débattenne de cette importante question lors de sa prochaine session, afin d'envisager les moyens de tirer pleinement parti de la diversité de ses membres.

Quatrièmement, il importe que la Commission tire les enseignements de son expérience s'agissant de ses méthodes de travail et de son règlement intérieur provisoire afin qu'il en soit tenu compte lors du processus d'examen de 2010. À cet égard, je voudrais

évoquer la méthode consistant à appliquer le principe de la répartition géographique équitable. Tout en insistant sur le fait que le Président de l'Assemblée générale doit déployer de nouveaux efforts pour régler cette question, l'Égypte, en qualité de coordonnateur du Groupe des États d'Afrique sur les questions relatives à la consolidation de la paix, maintient que la solution qui sera proposée ne doit pas aboutir à une diminution du nombre des sièges alloués à l'Afrique, qui est de sept toutes catégories confondues. Je réaffirme également que si une augmentation du nombre de sièges alloués à un autre groupe régional est proposée, l'Afrique devrait elle aussi bénéficier d'un ou de plusieurs sièges supplémentaires par rapport aux sept dont elle dispose actuellement.

Cinquièmement, il importe d'encourager le rôle joué par la Commission pour assurer un équilibre entre les pays donateurs et les pays non donateurs dans les activités de consolidation de la paix. Je voudrais faire référence, à cet égard, au rôle de recensement des projets devant être financés par le Fonds pour la consolidation de la paix que jouent les comités directeurs dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. J'insiste sur le fait que ces comités directeurs n'ont pas compétence pour prendre des décisions de nature financière ni demander au Secrétaire général de fournir un financement. Cette compétence incombe exclusivement à la Commission, d'autant que la composition des comités directeurs est très limitée, puisqu'ils n'incluent que les pays donateurs et le Secrétariat et exclue les États non donateurs membres de la Commission.

Sixièmement, il est indispensable d'élaborer une stratégie qui permette à la société civile, aux organisations non gouvernementales et au secteur privé de participer aux divers domaines liés à la consolidation de la paix en coordination et avec l'assentiment des pays à l'examen afin de mobiliser tous les efforts.

Septièmement, l'Assemblée générale devrait également accorder son plein appui au Bureau d'appui à la consolidation de la paix et lui octroyer les postes et les ressources financières dont il a besoin pour s'acquitter complètement de sa tâche. L'Assemblée générale devrait fournir sur le budget de l'Organisation les fonds nécessaires pour que la Commission effectue annuellement deux visites sur le terrain dans chacun des pays dont elle est saisie; visites auxquelles participeraient les représentants de tous les groupes régionaux. On encouragerait ainsi les contacts directs

entre les membres de la Commission et les autorités nationales dans les pays à l'examen.

La relation entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix est considérée comme la question la plus importante qui sera traitée lors de la prochaine phase, en particulier dans le contexte de l'examen du mandat du Fonds. Nous nous félicitons de voir que les activités du Fonds recueillent un soutien international croissant, comme en attestent les 238,5 millions de dollars de contributions annoncées qui ont été effectivement versés sur ses différents comptes. Par l'intermédiaire des stratégies de consolidation de la paix et des interventions d'urgence, ce montant a permis de financer 37 projets dans neuf pays depuis la création du Fonds.

Bien que l'Égypte soit d'accord avec les informations figurant dans le rapport quant aux mesures prises pour réexaminer le mandat du Fonds pour la consolidation de la paix, elle tient à réaffirmer qu'elle appuiera tous les efforts qui contribueront à l'expansion des travaux du Fonds, à l'amélioration de la coordination et de la cohérence entre ses activités et celles de la Commission de consolidation de la paix, et au renforcement de ses capacités de fonctionner efficacement et rapidement, en particulier pour ce qui est du décaissement des fonds alloués à des projets spécifiques dans les pays dont s'occupe la Commission. L'Égypte appuie également la proposition figurant dans le rapport d'élargir la composition du Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix, compte tenu du rôle vital de contrôle des activités du Fonds qu'il exerce. L'Égypte appuie aussi la proposition visant à ce que le Fonds appuie directement les activités des organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la consolidation de la paix. L'Égypte réitère sa proposition d'organiser une conférence annuelle des donateurs pour garantir l'appui financier nécessaire au budget du Fonds.

De plus, l'Égypte propose que le processus d'examen envisage d'accroître l'objectif de financement fixé pour le Fonds pour la consolidation de la paix afin de lui donner la possibilité de financer des projets plus importants et de renforcer la consultation et la coordination entre la Commission et le Secrétaire général, lorsque celui-ci estime qu'un pays donné répond aux conditions d'admissibilité pour bénéficier du soutien du Fonds, afin d'éviter les doubles emplois et de rationaliser les dépenses.

En conclusion, nous remercions le Représentant permanent du Japon pour la manière remarquable dont il a présidé la Commission de consolidation de la paix et les Représentants permanents de la Belgique, du Brésil, d'El Salvador, des Pays-Bas, de la Norvège et de la Suède pour les orientations précieuses qu'ils ont données aux travaux de la Commission. Je remercie également le Bureau d'appui à la consolidation de la paix des efforts vigoureux qu'il a déployés l'année dernière et je souhaite plein succès à sa nouvelle équipe de direction.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues qui ont félicité le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cet important débat d'aujourd'hui. Nous avons ainsi une occasion utile de faire le point des travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, et de recenser les défis qu'il nous reste à surmonter. Parmi ces défis, il nous faut notamment trouver comment améliorer notre appui aux pays qui sont aux premiers stades de la sortie de conflit.

Je voudrais m'associer à la déclaration faite par le représentant de la France au nom de l'Union européenne.

Il est important de célébrer les réussites, aussi voudrais-je commencer par remercier l'Ambassadeur Takasu pour le dévouement avec lequel il a présidé le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que les Représentants permanentes des Pays-Bas, de la Norvège et du Brésil pour les succès obtenus concernant la Sierra Leone, le Burundi et la Guinée-Bissau. Je voudrais également remercier la Représentante permanente d'El Salvador pour les qualités de direction dont elle a fait montre au sein du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience et le Représentant permanent de l'Indonésie pour s'être fait l'ardent défenseur du dialogue entre la Commission de consolidation de la paix et le secteur privé.

En outre, je voudrais souhaiter la bienvenue à la Suède, qui assume désormais la présidence de la formation Burundi, et à la Belgique, qui assume les mêmes responsabilités pour la République centrafricaine. Je voudrais enfin rendre hommage à Carolyn McAskie grâce à qui la Commission de consolidation de la paix a été mise sur les rails et me féliciter de la nomination de Jane Holl Lute, son successeur.

Au cours du débat de l'année dernière, j'ai souligné qu'il fallait que la Commission redouble d'efforts pour apporter une valeur ajoutée aux processus de consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour. L'impact principal de la Commission est, de toute évidence, lié aux efforts qu'elle déploie pour éliminer les obstacles politiques sur la voie de la consolidation de la paix et apporter une cohérence aux efforts de la communauté internationale.

Le Royaume-Uni pense comme d'autres orateurs que la Commission de consolidation de la paix a réussi à relever ce défi, mais il n'en est pas moins vrai qu'il reste un certain nombre de problèmes à résoudre, comme de nombreux orateurs l'ont noté. Je voudrais en citer cinq, tels qu'ils nous apparaissent aujourd'hui.

Premièrement, la Commission doit être mieux à même de mesurer son impact. Nous devons être à la hauteur de nos engagements, notamment en matière de mobilisation des ressources. Mais comme l'ont montré les premiers examens biennuels, nous ne sommes actuellement pas en mesure de quantifier les ressources supplémentaires qui ont été mobilisées.

Deuxièmement, la Commission doit être plus précise. Nous devons mieux identifier les lacunes réelles et cruciales du financement et établir des critères tangibles pour la mise en œuvre des cadres. Notre capacité de mobiliser les ressources s'améliorera si nous indiquons précisément ce qui est nécessaire et comment canaliser au mieux ces ressources. Nous devons veiller à investir suffisamment dans les secteurs de l'analyse et du contrôle et faire en sorte que le système des Nations Unies fournisse au Bureau d'appui à la consolidation de la paix les intrants lui permettant d'y parvenir.

Troisièmement, la Commission doit être plus efficiente. Avec les nouveaux pays à l'ordre du jour de la Commission, cela est particulièrement important. Nous devrions donc nous attacher à tenir moins de séances, mais des séances plus stratégiques à New York la majeure partie de notre travail quotidien se faisant dans les pays eux-mêmes.

Quatrièmement, la Commission doit faire preuve d'une souplesse et d'une agilité accrues. Nous devons veiller à ce que l'action de la Commission s'adapte aux réalités changeantes sur le terrain, comme la nouvelle menace posée par les prix du pétrole et des denrées alimentaires. Nous devons également veiller à ce que l'examen de chaque nouveau pays par la Commission

ne repose pas sur des formules toutes faites, mais qu'il soit adapté aux difficultés apparaissant dans chaque nouveau contexte. Dans cet esprit, nous estimons que la stratégie adoptée dans le cadre de l'examen de la République centrafricaine est très encourageante.

Cinquièrement, les travaux réalisés par la Commission doivent mieux s'aligner et être plus ouverts à tous. De toute évidence, les gouvernements dirigent le processus. Mais si nous voulons enregistrer des succès durables, tous les secteurs de la société doivent participer à cet effort. Il est également plus probable que nous remporterons des succès si nous prenons des mesures pour prévenir les programmes de donateurs non coordonnés qui poussent les gouvernements dans plusieurs directions à la fois.

La Commission de consolidation de la paix doit veiller à ce que la communauté internationale soit un partenaire plus responsable vis-à-vis du gouvernement et à ce que ses engagements politiques, en matière de sécurité, de relèvement et de développement soient mieux intégrés.

Dans les travaux que nous réaliserons cette année, nous devons examiner si la nouvelle architecture de la consolidation de la paix comble les lacunes pour lesquelles nous l'avons créée. Elle a montré qu'elle pouvait jouer un rôle important dans les pays, une fois le retrait des missions de l'ONU accompli. Mais comme il a été souligné au cours de la séance consacrée à la consolidation de la paix après les conflits, que le Conseil de sécurité a tenue le 20 mai, la Commission pour la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix pourraient également jouer des rôles essentiels dans les pays sortant d'un conflit.

Au cours du débat, mon Ministre des affaires étrangères a indiqué que le défi à relever consiste à s'attaquer aux statistiques actuelles d'après lesquelles 30 % des conflits éclatent de nouveau dans les cinq ans qui suivent la conclusion d'un accord de paix.

Les objectifs principaux, qui ont été mis en lumière pendant cette séance, sont : une meilleure direction internationale pour mettre en œuvre une stratégie commune à même de faire avancer les activités politiques, sécuritaires et de développement intégrées à l'appui de nos efforts nationaux; le renforcement de nos capacités civiles nationales et internationales pour planifier et mettre en œuvre les efforts de stabilisation et de redressement; un financement plus rapide et plus souple.

Les récentes réunions tenues à Londres et à Copenhague ont également indiqué qu'il était important de renforcer l'appui de la communauté internationale aux pays touchés par les conflits dès la phase initiale de la consolidation.

En matière de financement, le Fonds pour la consolidation de la paix a la possibilité de combler l'écart qui existe actuellement dans l'apport d'un financement opportun, souple et prévisible aux pays sortant d'un conflit. En effet, il a été mis en place pour appuyer les efforts de consolidation de la paix déployés initialement, mais, en fait, il a surtout appuyé les efforts de consolidation de la paix menés par la suite.

Nous espérons que le rapport d'évaluation élaboré par le Bureau des services de contrôle interne avancera des recommandations concrètes pour permettre au Fonds pour la consolidation de la paix d'apporter un appui au début du processus. Et le prochain examen du mandat du Fonds nous permettra de le rendre plus efficace et mieux à même de réagir.

Il est important que la Commission de consolidation de la paix participe à ce processus et contribue au rapport du Secrétaire général sur la manière dont l'ONU peut renforcer son appui pour assurer un relèvement rapide. Le souhait formulé par les membres de voir la Commission de consolidation de la paix s'engager dans ce processus est ce que mon pays et mon Ministre des affaires étrangères ont surtout retiré du débat du 20 mai et nous espérons être à même d'y répondre.

Le Royaume-Uni demeure attaché à la Commission de consolidation de la paix et nous nous réjouissons de poursuivre une collaboration étroite avec nos collègues au cours de l'année à venir.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait remercier le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Takasu, d'avoir présenté le rapport annuel de la Commission (A/63/92), ainsi que le Secrétaire général pour son rapport annuel consacré au Fonds pour la consolidation de la paix (A/63/218).

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Jamaïque au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous pensons que le rapport élaboré par la Commission de consolidation de la paix évalue judicieusement les activités menées par la Commission au cours de sa deuxième session, à savoir le chemin

parcouru et celui qui reste à parcourir. En procédant à une analyse comparée du présent rapport et du précédent, nous pouvons raisonnablement conclure que tout va bien pour le moment, mais que nous ne devons pas sous-estimer les défis à relever.

Le débat d'aujourd'hui nous donne une occasion unique d'examiner d'un œil critique les domaines où nous n'avons pas atteint nos objectifs en matière de consolidation de la paix, de réfléchir à ce que nous aurions pu mieux faire et d'envisager des manières originales de consolider nos acquis.

Nous avons enregistré des succès notables en Sierra Leone et au Burundi. Les enseignements tirés dans ces deux pays ont certainement amélioré notre approche en Guinée-Bissau et en République centrafricaine.

Ma délégation se félicite de l'adoption rapide du Cadre stratégique intégré pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et se réjouit de collaborer avec le Président et les membres de cette formation pour atteindre les objectifs et les priorités énoncés dans le cadre, afin de mener notamment à bien les prochaines élections en Guinée-Bissau.

Tout en reconnaissant l'importance des principes essentiels d'appropriation nationale et des partenariats internationaux, ma délégation voudrait insister une fois encore sur le fait qu'un paradigme de consolidation de la paix inclusif exige de la Commission de consolidation de la paix qu'elle mobilise activement l'appui des organisations régionales et sous-régionales, entre autres parties prenantes, pour le relèvement après le conflit.

La Commission de consolidation de la paix prend certes forme, ce qui lui permet d'attacher une attention plus soutenue aux questions de fond qu'aux questions de procédure. Il est toutefois essentiel de continuer à examiner nos méthodes de travail pour nous permettre de travailler plus efficacement et intelligemment et développer une vision stratégique pour l'avenir de la Commission, afin de ne pas être dépassés par les événements.

À cet égard, nous sommes satisfaits que grâce au Bureau d'appui à la consolidation de la paix la Commission ait pu adopter des instruments dynamiques, notamment des mécanismes de contrôle et de suivi, les vidéoconférences, la planification des ressources et la mise en place de bureaux de pays intégrés et de cadres stratégiques.

Cependant, notre vision stratégique à long terme exigera de nouveaux instruments, notamment un mécanisme d'alerte précoce. Pour ce qui est de l'avenir proche, ma délégation pense que l'Assemblée générale, en collaboration avec le Conseil de sécurité et d'autres organes compétents de l'ONU, devrait prendre la décision stratégique de renforcer la capacité de la Commission de consolidation de la paix en matière de diplomatie préventive.

Cela signifie qu'à moyen et long termes, la Commission de consolidation de la paix devrait non seulement s'attacher à empêcher les pays actuellement à son ordre du jour de replonger dans le conflit, mais également à développer leurs capacités d'anticiper les conflits potentiels et faire en sorte que la communauté internationale les examine avant qu'ils ne se transforment en crise.

Certains chercheurs ont fait valoir qu'il faut au moins 10 ans pour que la consolidation de la paix porte ses fruits. S'il est vrai que nous ne sommes pas en mesure de corroborer cette affirmation, nous demandons instamment que la consolidation et le maintien de la paix ne soient pas considérés comme des jeux à somme nulle, dans lesquels la mise en œuvre de la consolidation de la paix conduirait obligatoirement à l'expiration des mandats des opérations de maintien de la paix. Nous devons trouver le bon équilibre entre les stratégies d'entrée et de sortie, de façon que les opérations de consolidation de la paix ne soient pas terminées prématurément ni indûment prolongées pour créer un syndrome de dépendance dans le pays touché figurant à l'ordre du jour.

À l'heure où nous allons bientôt examiner le mandat du Fonds pour la consolidation de la paix, il convient de renforcer le dialogue entre les États Membres sur les moyens de renforcer les liens institutionnels et les relations de travail entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. La Commission doit intervenir davantage dans les décisions prises par le Fonds pour allouer des ressources aux pays bénéficiaires, afin d'améliorer la coordination et d'éviter les éventuels doubles emplois. Dans le même temps, nous nous félicitons de l'amélioration des voies de communication entre le Fonds et la Commission et l'efficacité du Fonds, qui a pu lever des fonds d'un montant supérieur à celui visé durant la période à l'examen.

Je voudrais terminer en rappelant la contribution pionnière et éminente de l'Ambassadrice, Carolyn McAskie, ancienne Sous-Secrétaire générale et chef du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui a rendu opérationnelle l'architecture de la consolidation de la paix. Je lui souhaite tous mes vœux de succès dans ses futures entreprises. Ma délégation souhaite également saisir cette occasion pour féliciter et souhaiter la bienvenue à M^{me} Jane Holl Lute, nouvelle Sous-Secrétaire générale et chef du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui a déjà montré sa détermination à poursuivre le travail de son prédécesseur. Nous voulons l'assurer de la pleine coopération du Ghana. Enfin, nous saluons la direction éclairée de l'Ambassadeur Takasu, qui a orienté avec compétence les travaux de la Commission de consolidation de la paix afin de consolider les succès obtenus au cours de sa première session. Dans sa déclaration, M. Takasu a dûment reconnu les contributions des présidents anciens et actuels des différentes formations de la Commission. Si nous voulons renforcer leur efficacité, la Commission et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix doivent disposer des ressources suffisantes.

Enfin, le Ghana reste résolu et prêt à appuyer la Commission de consolidation de la paix afin de relever les défis futurs, dont certains ont été définis dans le rapport dont nous sommes saisis et dans certaines des déclarations que nous avons entendues aujourd'hui, pour la solidarité, l'humanité, la paix et la sécurité.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de ce débat, qui est une occasion bienvenue pour tous les Membres de faire le bilan du programme de consolidation de la paix, dont le caractère prioritaire et la prééminence n'ont fait que croître depuis le Sommet mondial de 2005.

Comme le reflète le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/63/92), la nouvelle architecture de la consolidation de la paix a enregistré des progrès substantiels, à la fois en renforçant les relations institutionnelles à l'échelle du système et en encourageant des travaux de fond dans les pays à l'examen. En tant que membre de la Commission, le Pakistan est foncièrement attaché à son succès. Nous apprécions les contributions de tous les membres de la Commission, en particulier le Président, les Vice-Présidents et les Présidents des formations par pays. Nous continuerons à contribuer à cet effort collectif en participant activement aux travaux de la

Commission et en fournissant une assistance aux pays concernés dans toute la mesure du possible.

L'élargissement de l'ordre du jour de la Commission, qui comprend désormais quatre pays, est le signe d'une confiance croissante à l'égard de ses travaux. Les attentes, notamment celles des gouvernements et des populations des pays à l'examen, sont devenues plus fortes, à juste titre. Cela suppose par ailleurs une meilleure organisation des travaux de la Commission, en particulier une meilleure cohérence et une meilleure définition des priorités entre ses diverses formations, ainsi que l'allocation du temps et des ressources nécessaires aux différentes situations faisant partie du programme.

Au niveau stratégique, l'expérience acquise par la Commission de consolidation de la paix devrait servir de guide pour bâtir une vision commune de la consolidation de la paix. Nous pensons que les éléments suivants sont la clé du succès : premièrement, une plus grande convergence entre les perspectives des partenaires et des pays hôtes, fondée principalement sur les priorités des pays hôtes et sur l'appropriation nationale par ces pays; deuxièmement, une véritable volonté politique et une souplesse de la part de toutes les parties prenantes; et, troisièmement, la participation de la Commission dès la phase initiale de l'engagement des Nations Unies dans les pays sortant d'un conflit. Une approche globale fondée sur l'articulation entre la paix et le développement doit traverser toutes les étapes, de la prévention du conflit au maintien et à la consolidation de la paix.

Le développement durable et l'utilisation des capacités nationales sont essentiels pour garantir l'appropriation nationale des priorités en matière de consolidation de la paix. Les stratégies fondées sur un diagnostic objectif et global de la situation, y compris des origines lointaines du conflit, sont mieux à même d'aboutir. Les stratégies intégrées de consolidation de la paix et les cadres de coopération doivent être des plans d'action dynamiques, soumis à un examen périodique et ajustables en fonction de la situation. Les outils de contrôle et de suivi de la Commission doivent être davantage affinés pour permettre de déceler les nouvelles lacunes et de mettre en œuvre en temps utile et dans leur intégralité les engagements pris par toutes les parties.

Il est extrêmement important de fournir dès le départ des ressources pour les priorités immédiates en matière de consolidation de la paix et pour les projets à

effet rapide et autres projets ayant un effet catalyseur. L'utilité du Fonds pour la consolidation de la paix est manifeste à cet égard. Il importe de maintenir la prééminence des intérêts des pays bénéficiaires au moment de définir, de concevoir et de hiérarchiser les projets qui recevront des ressources du Fonds. Le décaissement opportun et rationnel des fonds est également important. De notre point de vue, en renforçant la coordination et la cohérence entre les activités du Fonds et celles de la Commission, de meilleurs résultats pourraient être obtenus en la matière. La Commission pourrait imprimer une orientation extrêmement utile dans le processus d'examen du mandat du Fonds.

En dernière analyse, le succès de la Commission sera mesuré à l'aune des résultats concrets obtenus en faveur de la population sur le terrain. En vue de prévenir efficacement la résurgence des conflits, la consolidation de la paix devrait avoir pour objectif ultime de permettre aux pays sortant d'un conflit de se relever afin de parvenir de leur propre fait à une paix et à un développement durables. Il faut pour cela que les parties prenantes nationales et internationales honorent leurs engagements et que des ressources, à la fois nationales et extérieures, soient mobilisées. C'est là où la Commission, de par sa composition et son pouvoir fédérateur uniques, a un potentiel énorme à fournir. Elle doit consolider son rôle de plaidoyer afin d'exploiter toutes les possibilités de rassembler des ressources suffisantes et prévisibles dès le début et tant que la période prolongée bénéficiant de l'attention internationale perdure.

Œuvrant des deux côtés, la Commission peut également aider à examiner les questions des restrictions et des conditions imposées par les donateurs, d'une part, et celles de la capacité d'absorption et des mécanismes relatifs au décaissement et à l'utilisation rationnels et transparents des ressources, d'autre part. La Commission est également en mesure de défendre plus efficacement la cause des pays inscrits à son ordre du jour devant les institutions financières internationales, qui devraient être encouragées à faire preuve de la souplesse opérationnelle nécessaire pour faire face aux circonstances particulières dans lesquelles se trouvent les pays sortant d'un conflit.

La Commission devra également se pencher sur des questions plus vastes, telles que l'efficacité de l'aide, le commerce, l'investissement, l'aide publique au développement, l'allègement de la dette et le

développement du secteur privé. Les travaux réalisés par l'Indonésie sur le rôle du secteur privé doivent être poursuivis. De nombreux pays touchés par des conflits complexes continuent d'être privés des revenus et des gains générés par leurs propres ressources, à cause de régimes commerciaux inéquitables, des subventions versées à l'agriculture par les pays industrialisés et de leur incapacité de transformer leurs propres matières premières. C'est pourquoi une attention plus grande doit être accordée aux mécanismes nationaux et internationaux pour mettre fin à l'exploitation illégale des ressources naturelles et permettre aux pays concernés d'exploiter intégralement leurs ressources, pour le bien de leur population.

Le Comité d'organisation, le noyau de la Commission, est le mieux placé pour débattre de ces questions et de plusieurs autres questions intersectorielles et thématiques. Il est temps d'utiliser tout son potentiel. Le Comité devrait exercer un contrôle stratégique sur les travaux de la Commission, y compris sur les réunions consacrées à un pays et sur le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience. Dynamiser le Comité d'organisation permettrait en outre de renforcer la coordination entre les parties prenantes, en particulier entre les trois organes principaux, coordination essentielle à la réussite de nos travaux.

Les défis de la consolidation de la paix sont complexes et considérables. Ils requièrent une approche holistique fondée sur une attention politique soutenue et sur la mobilisation des ressources nécessaires. La Commission de consolidation de la paix ne peut produire des résultats qu'avec le soutien et l'engagement sans faille de la communauté internationale.

À cet égard, je souhaiterais conclure sur une note encourageante. En dépit des différences d'opinion qui existent entre les États Membres, l'objectif collectif qui consiste à fournir des avantages tangibles aux pays à l'examen est en train de devenir un point de ralliement pour les activités de la Commission.

M. Terzi di Sant'Agata (Italie) (*parle en anglais*): Je remercie le Président de l'Assemblée d'avoir organisé ce débat sur les travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix.

L'Italie souscrit à la déclaration de la présidence française de l'Union européenne.

La Commission entame à présent sa troisième année de fonctionnement. Nous commençons à voir des résultats concrets: quatre pays sont à l'ordre du jour, trois stratégies intégrées ont été approuvées, une autre est en cours de réalisation, et des mécanismes de surveillance ont été mis en place. La communauté internationale accorde une attention accrue aux efforts de consolidation de la paix.

Nous nous félicitons des travaux menés par la Commission pour déterminer les domaines prioritaires pour ce qui est du principe d'appropriation nationale. L'appropriation nationale est la première étape nécessaire au succès des stratégies de la Commission, lesquelles engagent également les acteurs internationaux, les organisations non gouvernementales et la société civile. C'est aussi la condition préalable à la définition de stratégies de mise en œuvre, d'objectifs et d'échéanciers, à l'optimisation des ressources et au déploiement d'efforts visant à éviter les doubles emplois.

La Commission a consolidé son statut et sa crédibilité. Les pays qui ont besoin d'aide pour leurs processus de stabilisation savent de quelles ressources elle dispose. Les institutions financières internationales participent désormais pleinement aux délibérations de la Commission.

Il est temps d'aller de l'avant, de relever les nouveaux défis avec souplesse et créativité. Il faut envisager les processus de paix de manière holistique. Les missions de maintien de la paix doivent être totalement conformes aux stratégies de consolidation de la paix. C'est pourquoi il faut encourager le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix à améliorer leurs processus de planification intégrés.

Par ailleurs, la Commission pourrait renforcer son rôle en cherchant à établir une concertation et une coordination plus efficaces entre toutes les parties prenantes, dont notamment les organisations régionales et sous-régionales. Nous voyons quatre grands défis que la Commission devra relever au cours des prochains mois: premièrement, elle doit traduire les stratégies intégrées en actions concrètes; deuxièmement, elle doit adapter son travail sur le terrain aux besoins locaux; troisièmement, elle doit donner aux parties prenantes la possibilité d'accroître leur participation; et quatrièmement, elle doit évaluer sa valeur ajoutée lorsqu'il s'agit de combler les lacunes

existantes dans le processus de stabilisation. La Commission de consolidation de la paix doit adapter ses activités aux différents contextes dans lesquels elle fonctionne afin de maintenir les liens entre la sécurité, le développement et le respect des droits de l'homme.

S'agissant du Fonds pour la consolidation de la paix, le deuxième rapport éclaircit plus encore le rôle, la valeur et les contraintes générales de cet instrument financier dans le cadre des efforts de consolidation de la paix de l'ONU. Nous jugeons positif le fait que, dans sa deuxième année de fonctionnement, le Fonds ait fait preuve de plus de dynamisme pour répertorier les pays bénéficiaires et les besoins d'intervention. Le Fonds s'est également davantage attaché à améliorer les capacités analytiques et la planification, à renforcer la coordination avec les bureaux des Nations Unies à New York et sur le terrain, et à accroître l'interaction avec la Commission.

Toutefois, le Fonds n'a pas développé tout son potentiel. Il n'a pas assuré l'intervention immédiate après conflit que nous espérons. Il y a évidemment des questions de stratégie et de gestion qu'il faut régler, comme par exemple les critères de sélection des pays bénéficiaires, le calendrier pour l'élaboration et l'approbation de projets, les capacités d'absorption financières et institutionnelles des pouvoirs publics locaux, les conditions que doivent remplir les pays pour les différents guichets et la force de mobilisation du Fonds.

C'est pourquoi nous souhaiterions faire quelques suggestions. Nous devrions améliorer la planification des interventions et encourager une plus grande cohérence entre le financement du Fonds et les stratégies intégrées de consolidation de la paix, définir des directives claires, convenues par tous les Membres, pour choisir les pays remplissant les conditions requises, et mettre en place un mécanisme de reconstitution du Fonds afin de pouvoir disposer de ressources constantes et prévisibles, harmoniser les calendriers pour choisir les pays bénéficiaires pour les trois différents guichets, et élaborer une stratégie pour la communauté des donateurs qui permette au Fonds de devenir un point de référence et un catalyseur de ressources.

Enfin, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance, pour les efforts qu'ils ont déployés, au Président de la Commission de consolidation de la paix, au Représentant permanent du Japon, au Président du Groupe de travail sur les enseignements

de l'expérience, au Représentant permanent d'El Salvador, et aux Présidents des formations spécifiques par pays, aux Représentants permanents des Pays-Bas, de la Norvège et de la Suède, au Représentant permanent du Brésil et au Représentant permanent de la Belgique. Nous remercions le Bureau d'appui à la consolidation de la paix à New York et sur le terrain, et souhaitons la bienvenue à sa nouvelle Sous-Secrétaire générale, M^{me} Lute.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué cet important débat conjoint sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/63/92) et sur le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/63/218). Nous remercions également le Secrétaire général d'avoir présenté son rapport sur le Fonds, ainsi que la Commission d'avoir soumis son deuxième rapport annuel. Nous nous félicitons du bon travail accompli par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui travaille en collaboration étroite avec les membres de la Commission. Nous remercions également le Programme des Nations Unies pour le développement, agent administratif du Fonds. Bien entendu, nous souhaitons également remercier le Représentant permanent du Japon et Président de la Commission pour la compétence avec laquelle il dirige ses travaux.

L'Indonésie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Jamaïque au nom du groupe du Mouvement des pays non alignés à la Commission.

S'étant vu confier la responsabilité d'être membre du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix au cours des deux dernières années, l'Indonésie se réjouit de voir que la Commission et le Fonds se sont employés à s'acquitter de leurs mandats. À cet égard, ma délégation souhaite formuler quelques observations qui, nous l'espérons, favoriseront le renforcement des mécanismes internationaux de consolidation de la paix.

Premièrement, la Commission, lorsqu'elle définit les priorités et cerne les problèmes relatifs à la consolidation de la paix, a signalé à juste titre qu'il fallait accorder la même importance aux questions de sécurité, de démocratie et de développement. Ce sont là des facteurs clés favorables à une société pluraliste forte et à une paix durable. La réforme du secteur de la sécurité ou celle du secteur économique ne peuvent

pas, à elles seules, être une panacée qui garantira qu'un pays sortant d'un conflit n'y retombera pas.

Il faut adopter une approche intégrée et, pour mettre en œuvre une approche globale où les dimensions sécurité et développement se renforcent mutuellement, les décaissements du Fonds pour la consolidation de la paix devraient également se faire le reflet de cette orientation. L'Indonésie souhaite également que cette approche intégrée soit mise en œuvre dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris au Bureau d'appui à la consolidation de la paix, au Département des opérations de maintien de la paix et au Département des affaires politiques, pour relever les défis que posent les situations d'après conflit.

Deuxièmement, tout le monde reconnaît que l'appropriation nationale doit être le principe directeur de notre engagement. Nous appuyons sans réserve le fait que la voix d'un gouvernement démocratiquement élu qui a des comptes à rendre à ceux qui l'ont élu doit être le fondement d'un processus d'appropriation nationale qui prenne en considération les voix de la société civile et d'autres acteurs compétents dans ce domaine. Aussi bien intentionnées que soient les initiatives internationales, les besoins répertoriés par les gouvernements nationaux doivent être prioritaires. À plusieurs reprises, nous avons constaté que les processus de paix et la consolidation de la paix ne s'avèrent fructueux que si la société contrôle les efforts en faveur du développement et de la paix et si ces derniers bénéficient du plein appui de la communauté internationale.

Troisièmement, nous ne devrions pas hésiter à donner un rôle plus fort et plus stratégique au Comité d'organisation de la Commission. Cela est conforme au mandat de la Commission de consolidation de la paix. Si les quatre formations par pays sous la direction avisée des Présidents passés et actuels ont montré les avantages de la composition unique des formations par pays, le Comité d'organisation devrait continuer à se concentrer sur les stratégies thématiques et les grandes politiques de consolidation de la paix.

À cet égard, nous nous félicitons des efforts du Comité d'organisation, sous la présidence du Japon, qui examine le rôle du secteur privé dans la consolidation de la paix et qui a souligné qu'il pourrait apporter une participation sous la forme d'un appui financier et non financier. Un groupe d'étude mis en place à cette fin par le Comité d'organisation au début

de l'année s'est concentré sur les façons concrètes dont la Commission de consolidation de la paix peut contribuer à renforcer la participation du secteur privé à la consolidation de la paix après un conflit, dans le cadre du mandat de la Commission qui est de rassembler tous les acteurs pertinents afin de mobiliser l'appui et les ressources nécessaires. Cette considération englobe trois domaines particuliers : un partenariat avec des fondations privées, le microfinancement et l'envoi de fonds. Nous espérons que le Comité d'organisation envisagera, pour donner suite aux travaux du groupe d'étude de la Commission de consolidation de la paix, d'examiner certaines recommandations du groupe d'étude en vue de mobiliser des ressources comme le veut le mandat de la Commission.

Le rôle stratégique et les délibérations politiques du Comité d'organisation seront essentiels. Le Conseil de sécurité, dans une déclaration du Président (S/PRST/2008/16) du 20 mai 2008, a aussi encouragé la Commission de consolidation de la paix à explorer les moyens d'appuyer les efforts nationaux dans les pays touchés en vue d'assurer plus rapidement et efficacement une paix durable. Les vues de la Commission de consolidation de la paix sont également très utiles lorsque le Secrétaire général donne des avis aux organes de l'ONU sur la façon de coordonner les activités de consolidation de la paix et de dégager et d'utiliser les ressources de la manière la plus efficace.

Quatrièmement, comme le dit le rapport, la Commission doit continuer de faire des efforts pour créer des liens stratégiques plus étroits entre son travail et l'utilisation du Fonds pour la consolidation de la paix. Le rapport souligne la nécessité d'adopter des approches novatrices pour que l'effet porteur de l'apport financier de départ, fourni par le Fonds pour la consolidation de la paix soit ensuite relayé par des sources de financement plus durables et nettement plus importantes.

Comme on l'a signalé, les décaissements du Fonds et leur mise en œuvre sont basés sur trois mécanismes : guichet I pour les pays à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, guichet II pour les pays qui ne le sont pas et guichet III pour les situations d'urgence. Le Secrétaire général a un pouvoir discrétionnaire sur les guichets II et III. Pour le guichet I, il est encore possible d'améliorer les relations entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix.

Nous prenons note de l'excellent travail accompli par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix à cet égard; mais nous insistons sur le fait que les membres de la Commission de consolidation de la paix devraient prendre une part plus grande à la direction du processus. Les pays devraient participer à l'identification des projets dès la phase de planification et mettre en place des mécanismes clairs d'évaluation.

Pour les guichets II et III, nous nous félicitons du travail important effectué par le Secrétaire général pour en assurer l'utilisation efficace. Les États Membres pourraient être impliqués davantage, notamment, en améliorant le mandat du Fonds pour la consolidation de la paix. En faisant participer davantage les États Membres à la prise de décisions stratégique pour les guichets II et III, on améliorerait l'efficacité du Fonds et on accroîtrait l'appropriation du processus par les États Membres.

Il est également important de commencer à concevoir les moyens d'amener le secteur privé à apporter sa précieuse contribution au Fonds. Nous sommes certains que les recommandations du groupe d'étude de la Commission de consolidation de la paix sur le secteur privé seront également utiles. Le Programme des Nations Unies pour le développement pourrait reprendre ces recommandations pratiques, et, si la Commission de consolidation de la paix est d'accord, on pourrait demander au Programme quelles seraient à son avis les autres mesures concrètes à prendre pour encourager la participation des entités du secteur privé.

Cinquièmement, la sensibilisation du public et la visibilité du travail de la Commission devraient être améliorées en faisant mieux connaître le travail de la Commission au sein des organisations régionales ou sous-régionales ainsi qu'au sein des institutions financières internationales et d'autres forums pertinents.

Finalement, j'aimerais vous faire part de quelques réflexions sur la façon dont l'Indonésie conçoit le rôle important de l'Assemblée générale pour ce qui est de veiller au bon fonctionnement des mécanismes de consolidation de la paix de l'ONU pour obtenir les meilleurs résultats possibles sur le terrain.

L'Assemblée générale peut être très utile et doit faire plus d'efforts pour veiller à ce que les départements et les institutions des Nations Unies intègrent dûment les priorités et les défis de la

consolidation de la paix aux différentes stratégies du système des Nations Unies.

À cet égard, le Président de l'Assemblée générale pourrait jouer le rôle crucial qui est le sien en tenant des réunions régulières et de fonds avec les Présidents de la Commission de consolidation de la paix, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Ainsi, on pourrait mettre en commun les enseignements tirés du passé et les pratiques optimales et créer de nouvelles synergies. Ces échanges pourraient aussi assurer une meilleure coordination entre ces organes essentiels. En joignant leurs voix, ils contribueront à mieux faire connaître la Commission, en particulier pour ce qui est d'obtenir une assistance pour la mise en œuvre des recommandations concernant les stratégies concertées de consolidation de la paix des pays qui sont à l'ordre du jour de la Commission.

L'Indonésie réaffirme son attachement à la cause de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix et continuera de travailler avec d'autres à des mesures tangibles pour améliorer les résultats de ces deux organes.

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom des cinq pays nordiques, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

Je tiens aussi à exprimer notre appui à la déclaration faite par le représentant de la France au nom de l'Union européenne.

Les pays nordiques reconnaissent que des progrès ont été faits depuis l'établissement en 2006 de la Commission de consolidation de la paix, en particulier le travail important des formations par pays.

Nous nous félicitons de la nomination de Jane Holl Lute et de ses efforts pour renforcer la capacité et préciser le domaine d'intervention de la Commission de consolidation de la paix. Avec l'appui du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, nous devons rationaliser les méthodes de travail de la Commission pour permettre à un plus grand nombre de pays d'être inscrits à l'ordre du jour et pour concentrer nos efforts au niveau stratégique afin de concrétiser la vision de la Commission de consolidation de la paix.

À cet égard, nous ne saurions trop insister sur l'importance de la recherche de partenariat et de la cohérence dans les activités entreprises à l'ONU et en dehors de l'ONU, avec les organismes des Nations

Unies, les fonds et programmes, les organisations régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales.

Au sein du dispositif de consolidation de la paix, nous pensons qu'il est nécessaire de mieux cerner le rôle du Bureau d'appui à la consolidation de la paix qui doit apporter aide et appui à la Commission de consolidation de la paix. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix devrait avoir un rôle clef dans la planification stratégique des efforts de consolidation de la paix de l'ONU.

En même temps, nous devons explorer les moyens de créer des synergies afin de relever les défis que connaissent les pays sortant d'un conflit de manière cohérente, opportune et rationnelle. À cette fin, nous appuyons fermement le rôle du Bureau d'appui à la consolidation de la paix qui est de coordonner le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix et le relèvement rapide; et nous espérons participer activement au processus de présentation de recommandations.

Nous appelons l'attention sur le Forum sur les politiques de relèvement rapide qui s'est tenu au début du mois à Copenhague, où un certain nombre de responsables et de praticiens internationaux se sont rassemblés pour formuler des propositions sur les moyens de combler les lacunes en matière de capacité, de stratégie et de financement dans le domaine du relèvement rapide et de la consolidation de la paix. Ce forum a notamment mis en relief la nécessité d'accélérer l'évaluation des dommages et des besoins après une catastrophe et d'améliorer la capacité des coordonnateurs résidents dans une situation de crise. Nous estimons que ces conclusions et d'autres conclusions du Forum sont très utiles à nos efforts pour renforcer la Commission de consolidation de la paix et le dispositif général de consolidation de la paix.

Nos délégations ont beaucoup contribué au Fonds pour la consolidation de la paix qui est à notre avis un outil essentiel pour répondre aux besoins immédiats des pays sortant de conflit. Dans des situations de conflit, il est absolument essentiel d'agir rapidement. La gestion du Fonds doit évidemment encore être améliorée pour que le Fonds puisse servir efficacement de catalyseur à des mécanismes d'appui plus soutenu.

Nous attendons avec intérêt le rapport du Bureau des services de contrôle interne et les recommandations du Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix à la fin du mois pour améliorer l'efficacité,

le bon fonctionnement et la pertinence du Fonds. Nous espérons que cette évaluation nous fournira des recommandations claires afin de répondre aux questions concernant les fonctions du Fonds.

Les pays nordiques apprécieraient une plus grande clarté quant à la compétence et à la procédure d'allocation des ressources des trois guichets de financement ainsi que concernant un cadre de responsabilisation amélioré et transparent et un renforcement des capacités de gestion du Fonds. Nous pensons que les relations sur place entre le Fonds et la Commission gagneraient à être davantage précisées. De plus, les lacunes en matière de consolidation de la paix n'ont pas encore été comblées. Nous considérons qu'il serait utile de revoir la possibilité d'utiliser les ressources du Fonds pour appuyer les entités du Secrétariat de l'ONU et leurs missions. Nous attendons avec intérêt de travailler avec les États Membres et d'envisager des améliorations possibles du Fonds dans le cadre de cette Assemblée.

Pour terminer, je voudrais exprimer la gratitude des missions du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède pour les rapports présentés au titre de ces points de l'ordre du jour. Ces documents contiennent de précieuses informations et constituent une bonne base pour nos débats.

M^{me} Jahan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je ne saurais commencer sans avoir remercié l'Ambassadeur Yukio Takasu pour son excellente conduite des travaux de la Commission de consolidation de la paix et pour sa présentation du rapport de la Commission à l'occasion de sa deuxième session. J'adresse aussi mes félicitations au Secrétaire général pour ses rapports exhaustifs sur le Fonds pour la consolidation de la paix. Je saisis également cette occasion de souhaiter la bienvenue à M^{me} Jane Holl Lute, qui vient d'être nommée Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, et de l'assurer de l'appui total de ma délégation. Nos félicitations s'adressent également à l'ancienne Sous-Secrétaire générale, M^{me} Carolyn McAskie, pour sa contribution à la cause de la consolidation de la paix.

Nous nous alignons sur la déclaration faite par le représentant de la Jamaïque au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous souhaitons cependant développer quelques points.

La Commission de consolidation de la paix a beaucoup fait pour unifier les trois principaux piliers de notre Organisation – paix et sécurité, développement, droits de l'homme – au sein d'une approche plus intégrée de la consolidation de la paix. La Commission, comme nous le savons tous, a été créée pour combler une lacune dans la structure des Nations Unies : réduire le risque qu'un pays sortant d'un conflit ne retombe dans le bourbier de l'engrenage perpétuel de reproduction des conflits et des crises. La résolution créant la Commission visait à répondre aux besoins particuliers des pays sortant d'un conflit. La deuxième année, la Commission a réalisé des avancées significatives dans ses efforts de consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour, à savoir le Burundi, la Sierra Leone et la Guinée-Bissau. Nous espérons qu'il en sera de même pour le nouveau pays inscrit à son ordre du jour, la République centrafricaine.

Nous sommes heureux de constater que les méthodes de travail de la Commission aient pu être consolidées au cours de sa deuxième année de fonctionnement. Étant donné la complexité de son travail et les exigences de son mandat, la deuxième session de la Commission a été très satisfaisante. La formulation de stratégies intégrées de consolidation de la paix par pays est considérée comme la bonne approche. Cette démarche est devenue un outil efficace des stratégies de consolidation de la paix. Nous félicitons les présidents de chaque formation-pays pour leurs remarquables contributions aux travaux de la Commission. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix peuvent aussi s'attribuer une part du mérite. Nous félicitons en particulier la Sierra Leone, le Burundi et la Guinée-Bissau pour la coopération dont ils ont fait preuve et pour leur appropriation nationale des initiatives de la Commission.

L'énumération des réussites de ces deux dernières années ne doit cependant pas nous conduire à nous reposer sur nos lauriers, car il reste beaucoup à faire. Ma délégation estime que les relations opérationnelles de la Commission avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, d'autres organisations intergouvernementales du système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales pertinentes, les parties prenantes à l'échelon national, les milieux financiers et la société civile devraient être encore renforcées. Le comité d'organisation devrait imprimer plus de

dynamisme dans l'architecture de consolidation de la paix en jouant un rôle de chef de file plus décisif. Il devrait y avoir plus de coordination entre toutes les initiatives de consolidation de la paix à l'échelon national.

Un système intégré de bilan est indispensable pour que la Commission puisse aller de l'avant en s'appuyant sur ses propres succès en matière de consolidation de la paix. À cet égard, nous nous félicitons de la mise en place d'un mécanisme de surveillance et de suivi. Il sera utile pour surveiller la mise en œuvre du cadre et l'évaluer par la suite, notamment en ce qui concerne les questions de responsabilité et d'efficacité. La Commission sera alors plus à même de procéder aux ajustements nécessaires dans ses engagements. Forte de ce mécanisme, la Commission pourra, à notre avis, jouer un rôle majeur sur le terrain.

Le Groupe de travail sur les enseignements à tirer de l'expérience devrait consacrer un certain temps au partage des expériences précieuses vécues par les pays qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix. L'un des facteurs essentiels du succès des travaux de la Commission est l'attention portée par la communauté internationale à ses activités de consolidation de la paix dans les pays où elle opère. La Commission et ses travaux devraient dès lors bénéficier d'une visibilité appropriée, grâce à des activités d'information, afin de retenir cette attention. Nous nous félicitons par ailleurs de la décision prise par la Commission de financer des missions dans les pays figurant à son ordre du jour.

Ma délégation estime que pour parvenir à un développement durable, nous devrions nous concentrer davantage sur la question du relèvement économique dans les sociétés sortant d'un conflit. Pour favoriser les travaux de la Commission, nous estimons que les efforts devraient aussi viser à renforcer des institutions politiques pluralistes, à créer des mouvements en faveur de la paix, à rétablir un climat de confiance mutuelle, de confiance en soi et de tolérance et, enfin, à mettre en place un processus de réconciliation et de guérison de la société.

Nous pouvons contribuer à renforcer l'efficacité des initiatives de consolidation de la paix et à bien les adapter aux réalités sur le terrain en leur apportant un appui matériel extérieur. On ne saurait trop insister sur l'importance d'une appropriation encore plus grande du processus par les gouvernements des pays inscrits à

l'ordre du jour. De notre point de vue, l'appropriation nationale est la clé du maintien des progrès. Les sociétés sortant d'un conflit doivent prendre en mains leur propre destin. Nous avons vu comment des idées issues du tissu local, telles que le microcrédit et l'éducation des femmes dans le cadre de formes non traditionnelles d'enseignement, peuvent faire des miracles pour le relèvement économique et l'autonomisation des femmes. La Commission devrait en faire une composante intégrale de ses stratégies.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a un rôle décisif à jouer. Nous sommes encouragés par le fait que le Fonds a dépassé l'objectif des 250 millions de dollars. Cela témoigne de l'attachement constant de la communauté internationale à l'objectif de la consolidation de la paix.

Nous estimons que les membres de la Commission devraient recevoir plus souvent des informations mises à jour concernant les opérations du Fonds pour la consolidation de la paix et des informations relatives aux décaissements en temps opportun. Les rapports entre la Commission et le Fonds et le rôle de chacun doivent être exposés clairement aux acteurs sur le terrain, afin de dissiper toute confusion quant aux critères d'éligibilité au soutien du Fonds.

C'est assurément notre obligation morale à tous que d'être vigilants quant aux besoins particuliers des pays sortant d'un conflit et engagés dans la voie du relèvement, de la réinsertion et de la reconstruction. Il est essentiel d'intégrer pleinement la dimension du redressement économique et du développement dans le processus de consolidation de la paix. De nouveaux pays étant présentés à son examen, le travail de la Commission a rapidement augmenté. Pour pouvoir faire face à cette charge de travail de plus en plus lourde, la Commission et ses organes d'appui auront besoin d'un soutien politique et matériel plus important.

Le Bangladesh, l'un des pays fournisseurs de contingents les plus importants, participe activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes également satisfaits d'être associés à la Commission en tant que membre. Nous resterons étroitement associés à ses travaux à l'avenir. Notre responsabilité commune est de veiller à ce que la Commission puisse fonctionner pleinement en tant qu'organe consultatif intergouvernemental compétent pour faire face à des situations d'après conflit. Elle doit

être le pilier d'une architecture de consolidation de la paix coordonnée, cohérente et intégrée. La communauté internationale devrait se manifester pour aider la Commission à remplir son mandat.

M. Sen (Inde) (*parle en anglais*): Nous nous félicitons de ce double débat bienvenu sur le deuxième rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/36/92) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/63/218).

Permettez-moi de féliciter tout d'abord le Japon qui a assumé la présidence de la Commission pour un mandat qui a duré certainement plus longtemps que prévu. J'exprime également notre gratitude aux présidents des formats spécifiques par pays de la Commission et au Groupe de travail chargé d'examiner les enseignements de l'expérience. Je tiens à mentionner tout particulièrement la délégation norvégienne, dont l'ancien Représentant permanent a présidé avec détermination le format sur le Burundi. Permettez-moi également d'accueillir la nouvelle Sous-Secrétaire générale à l'appui à la consolidation de la paix, M^{me} Jane Holl Lute, et de l'assurer de notre appui constructif continu.

J'associe également ma délégation à la déclaration du Représentant permanent de la Jamaïque, qui s'est exprimé au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous apprécions le travail accompli par la Jamaïque pour coordonner le groupe de travail du Mouvement des pays non alignés au sein de la Commission de consolidation de la paix.

J'ai seulement quelques observations à formuler dans le contexte des rapports de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Nos commentaires sont fondés à la fois sur notre ferme volonté de respecter les objectifs de la Commission et sur notre conviction que des leçons utiles peuvent être tirées de notre expérience collective pour la période où les deux organes ont été en activité en même temps.

Premièrement, nous devons nous garder de montrer un pessimisme excessif, ou de nous réjouir prématurément quant à la pertinence ou l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix à ce jour. Sur le plan positif, le fait que nous avons maintenant quatre pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, tous sur leur demande, est incontestablement un bon signe. La finalisation de stratégies intégrées de consolidation de la paix pour trois de ces pays et l'examen de deux de

ces stratégies constituent autant de signes de progrès. Il n'est pas exagéré que de dire que la Commission est réellement devenue un acteur de poids dans le contexte des Nations Unies.

Cependant, alors que la consolidation du rôle de la Commission de consolidation de la paix dans le lexique du système international est une bonne chose, elle ne représente pas une réalisation suffisante en elle-même pour que nous puissions en tirer gloire. Nous devons continuer à rendre la Commission pertinente pour les pays qu'elle cherche à aider en adoptant résolument une approche pragmatique, adaptée aux circonstances. Pendant trop longtemps à la Commission nous avons passé notre temps en débats qui oscillaient entre des solutions prescriptives et une approche de positions inflexibles fondée sur la conditionnalité. Tant que nos positions seront déterminées avant même que nous ayons objectivement examiné la situation dans un pays qui a besoin d'aide, nous ne serons pas capables de fournir un avis réellement neutre et spécifique à une situation. C'est aussi pourquoi nous semblons collectivement incapables d'écouter vraiment les besoins des pays sortant d'un conflit quand ils réclament l'aide de la Commission.

Deuxièmement, afin de veiller à ce que les conseils prodigués par la Commission soient pertinents et utiles, nous devons nous concentrer sur deux aspects. Le premier est de continuer à élargir notre accès à des informations précises, spécifiques et objectives venant du terrain. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix doit jouer là un rôle important, car sans moyen de communication clair et neutre pour rendre compte des informations fournies sur le terrain, sans l'élaboration d'une liste des difficultés majeures et la compensation des lacunes en matière de ressources disponibles pour surmonter de telles difficultés, la Commission ne pourra pas fournir de conseil efficace. En outre, étant donné qu'il y aura inévitablement une disparité dans le flux d'informations entre les membres qui ont une représentation sur le terrain et ceux qui n'en ont pas, cette disparité pourrait bien porter préjudice aux discours au sein de la Commission, ce qui ne serait dans l'intérêt de personne.

Le deuxième aspect est la nécessité d'un dialogue entre les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission et la Commission elle-même. Un tel dialogue aura plus de sens si nous pouvons veiller à ce que l'avis de la Commission soit basé sur une approche

« légère ». J'entends par là que la Commission ne devrait pas se charger de la tâche de conseiller les États sur la consolidation de la paix après les conflits. Elle devrait plutôt aider l'État concerné à identifier et utiliser les compétences internationales véritables pour régler des questions aussi délicates.

La légèreté de l'approche de la Commission de consolidation de la paix est liée également à la question de la prise en charge nationale, que nous adoptons tous comme un principe de base de l'engagement de la Commission. Cela vient de la nécessité de renforcer un gouvernement efficace et représentatif dans le pays concerné. Au bout du compte, c'est le gouvernement du pays qui est responsable s'il est incapable de fournir des stratégies de consolidation de la paix, et cette réponse doit être donnée aux personnes qu'il représente.

C'est également le gouvernement du pays qui devra gérer les processus après l'engagement de la Commission de consolidation de la paix. Il en découle logiquement que notre objectif premier doit être d'améliorer la légitimité, l'efficacité et la capacité d'absorption du système administratif et dirigeant du pays. Sans cela, nous n'aurons jamais les outils nécessaires pour épauler nos propres efforts afin d'aider à consolider la paix après les conflits.

C'est également le cas pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. S'il y a eu un effort réel pour mettre en place le Bureau d'appui sur le terrain dans les pays où la Commission est active, il reste encore beaucoup à faire. Pour commencer, la capacité du Bureau d'appui doit être élargie, mais cela doit s'accompagner d'une volonté réelle d'inclure le Bureau, au sein du système des Nations Unies et non de défendre jalousement ses positions.

Troisièmement – et ce point est lié à ce qui précède – nous devons nous efforcer davantage de dynamiser l'aspect coordination du rôle qui incombe à la Commission. Actuellement, ni la Commission ni le Bureau d'appui au sein des Nations Unies n'ont été capables de faire valoir leurs positions uniques et intersectorielles pour mener cette tâche à bien. Pour répondre à ceux qui soutiennent que la Commission n'est pas encore prête, on opposera l'argument qu'elle ne sera jamais prête à coordonner des efforts internationaux si cette tâche ne lui est pas confiée. En outre, cela amène à se demander pourquoi les grands organismes donateurs sont sollicités pour faire partie

de la Commission de consolidation de la paix si ce n'est pas pour renforcer son rôle de coordination.

Quatrièmement, alors que nous avons certainement fait des progrès cette année en concentrant mieux l'attention et en aidant à mobiliser les ressources, il reste beaucoup à faire. Les conseils à eux seuls ne consolideront pas la paix, et encore moins s'ils ne sont pas assortis d'une aide matérielle ou sur le plan des politiques. La mobilisation des ressources est l'instrument clef qui permet aux sociétés sortant d'un conflit de s'engager sur la voie de la consolidation de la paix et du développement.

En tant que contributeur à la Commission de consolidation de la paix, et en tant que membre du Comité d'organisation de la Commission, nous nous félicitons que le Fonds soit devenu opérationnel, ainsi que d'une nouvelle mobilisation des ressources d'ici la fin de l'année. Nous saluons également la synergie améliorée entre la Commission et le Fonds, bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour veiller à ce que les objectifs des conseils donnés par la Commission en matière de politiques et le décaissement réel des fonds à l'État concerné concordent. Il persiste un décalage troublant entre les deux, qui doit être résolu quand nous considérons un nouveau mandat pour le Fonds. Si le décaissement des fonds et le lien stratégique entre la Commission et le Fonds ne s'améliorent pas, aucun des deux organes ne pourra fonctionner à plein.

Dans ce contexte, je tiens à souligner que nous restons sceptiques sur l'utilité, pour le Fonds ou pour la Commission, de la structure à trois guichets inspirée du Fonds pour la consolidation de la paix, en particulier le guichet. Même le rapport sur le Fonds semble suggérer, au paragraphe 33, que la stratégie proactive qui consiste à identifier de nouveaux pays qui rempliraient les conditions requises pour une aide financière comportait une sélection de pays recevant des visites à haut-niveau des Nations Unies, ceux qui contactaient le Secrétariat directement, et dans un cas que nous connaissons, un pays qui n'avait pas contacté le Secrétariat directement mais qui avaient reçu des fonds en vue de prolonger le rôle de l'Organisation chez lui.

On peut difficilement parler de critères efficaces pour financer le Fonds pour la consolidation de la paix. En effet, étant donné que tout le processus d'examen du guichet II se déroule sans tenir compte des observations des États Membres ou de la Commission,

il est difficile de savoir quels critères appliquer. En fait, ce guichet-là joue à guichet fermé.

Il pourrait également se poser un problème de confusion des lignes de contrôle si un État commence à recevoir de l'aide dans le cadre du guichet II du Fonds pour la consolidation de la paix avant de figurer à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Ces questions et bien d'autres méritent d'être résolues au cours des discussions sur le Fonds.

Je tiens à réitérer, dans le contexte d'une meilleure utilisation des allocations du Fonds pour la consolidation de la paix, l'observation que j'ai faite précédemment sur le renforcement du mandat et de la capacité du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Sans cela, nous serons toujours dans une position moins que satisfaisante à propos de l'utilisation des fonds alloués dans le cadre du Fonds. Il ne suffit pas d'attribuer ce problème à la faible capacité d'absorption du pays concerné. C'est précisément parce que les capacités d'absorption et les capacités administratives sont faibles que l'assistance a été demandée. En conséquence, nous devons veiller à ce que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix travaillent avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ici à New York pour donner des instructions claires. Il doit aussi y avoir, sur le terrain, une unité chargée des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix.

Pour terminer, je voudrais rappeler que le mécanisme de consolidation de la paix est complètement lié à la question plus large d'une approche collective. Si nous continuons à pratiquer une autoségrégation non seulement au sein de la Commission de consolidation de la paix mais également au sein de la Commission, du Bureau d'appui et du Fonds et entre ces trois organes et le reste du système des Nations Unies, nous ne pourrions pas apporter de réponse cohérente et coordonnée à ceux qui placent tous leurs espoirs dans les Nations Unies. Cela ne doit pas se produire. Je réaffirme l'engagement de l'Inde à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que cela n'arrive jamais.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de cette occasion d'examiner le rapport présenté par la Commission de consolidation de la paix (A/63/92), au terme de sa seconde session, conformément à la résolution 60/180 de l'Assemblée générale.

Nous remercions le Président de la Commission, l'Ambassadeur Yukio Takasu du Japon ainsi que les Vice-Présidents, les Ambassadeurs d'El Salvador et du Ghana, pour le travail qu'ils ont réalisé. Nous saluons le travail exhaustif réalisé par les Présidents des formations chargées du Burundi, de la Sierra Leone et de la Guinée-Bissau, les Ambassadeurs de la Norvège, des Pays-Bas et du Brésil, respectivement. Par ailleurs, nous saisissons l'occasion pour marquer notre appui à l'Ambassadeur Grauls de la Belgique, qui a récemment pris ses fonctions de Président de la formation chargée de la République centrafricaine. Ma délégation sait également gré à M^{me} Carolyn McAskie pour les efforts fructueux réalisés à la tête du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et je souhaite la bienvenue au nouveau chef du Bureau, M^{me} Jane Holl Lute.

Deux ans après le début des travaux de la Commission de consolidation de la paix, le nouvel organe né de la réforme de l'Organisation des Nations Unies de 2005 a progressé dans la réalisation de ses objectifs. Au cours de la période à l'examen, nous avons constaté que la Commission, par l'intermédiaire des formations par pays, a coopéré, de façon résolue et malgré les obstacles, au renforcement des institutions nationales du Burundi et de la Sierra Leone. Dans le même temps, elle a intégré de nouveaux pays à son ordre du jour, tels que la Guinée-Bissau et, tout récemment, la République centrafricaine.

Nous sommes heureux de constater que, à l'occasion de cette deuxième session et conformément aux principes régissant son mandat, la Commission a redoublé d'efforts pour améliorer son orientation et ses méthodes de travail. La mise au point de stratégies globales de consolidation de la paix et de mécanismes de suivi pour le Burundi et la Sierra Leone en est un exemple mais on pourrait citer également sa capacité de tirer des leçons et sa souplesse pour les adapter aux nouvelles spécificités nationales, comme cela a été le cas de la Guinée-Bissau dont la formation, à laquelle appartient le Mexique, a adopté, le 1^{er} octobre dernier, le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix.

Nous félicitons la Commission pour tout cela et nous espérons que les expériences et les leçons tirées serviront également de base à la poursuite de l'amélioration de la cohérence du système des Nations Unies, grâce à une action coordonnée et intégrée, en renforçant le lien existant entre la sécurité, le développement et les droits de l'homme qui sont les éléments essentiels d'une paix durable. Cela permettra aux populations des pays figurant à l'ordre du jour de

la Commission bénéficient des dividendes de la paix dans les plus brefs délais, ce qui représente également une condition sine qua non pour soutenir tout processus de paix et de développement à court, à moyen et à long terme.

Nous espérons que la Commission conservera son caractère souple et universel et poursuivra son travail de transparence et d'intégration. À cet égard, nous sommes en faveur de réunions plénières officielles plus fréquentes, comme celle qui s'est tenue le 29 janvier 2008. Ma délégation pense que ces réunions permettent de faire circuler un flux d'informations et favorisent l'interaction entre les différents organes, tout en suscitant un intérêt majeur des membres pour le travail de fond de la Commission et pour son éventuelle participation à l'appui en faveur des pays figurant à son ordre du jour.

Les Cadres stratégiques sont la pierre angulaire et l'axe permettant à la Commission de remplir sa mission de coordination en ce qui concerne l'appui de la communauté internationale en faveur des pays concernés. L'appropriation du programme par le pays, la responsabilité réciproque et l'engagement constant sont des aspects déterminants dans l'élaboration des Cadres stratégiques qui doivent, en outre, être considérés comme des engagements de l'État envers l'architecture de la paix des Nations Unies et survivre aux administrations actuelles. Ce n'est qu'ainsi que pourront être réalisés les objectifs de paix et de développement à moyen et long terme.

En ce qui concerne l'acquisition de ressources, ma délégation partage l'opinion exprimée dans le rapport dont nous sommes saisis. Il est extrêmement important que la Commission continue de développer des méthodes novatrices pour mobiliser des ressources nationales et internationales. Dans la pratique, certains membres de la Commission ont accru leur participation dans les pays figurant à leur ordre du jour et d'autres membres sont même devenus des fournisseurs d'aide financière et technique, contribuant ainsi au renforcement des capacités nationales. Cette pratique doit continuer d'être encouragée et mon pays réitère son engagement le plus ferme à cet égard.

Le Mexique remercie le Secrétaire général pour son rapport sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/63/218), qui permet aux États Membres de mener à bien le mandat consistant à fournir des conseils normatifs sur l'utilisation des ressources. L'augmentation de la liste des donateurs et le fait que

nous avons dépassé les attentes en matière de financement sont des éléments concrets qui montrent l'engagement et la confiance des membres à l'égard du Fonds. Cependant, ma délégation réaffirme la nécessité d'apporter des contributions financières prévisibles au Fonds afin de lui permettre de répondre plus rapidement aux nombreuses demandes émanant des pays sortant d'un conflit et qui remplissent les conditions pour bénéficier d'un soutien.

Ma délégation salue les efforts de transparence déployés par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix grâce à la tenue de réunions officielles périodiques visant à informer les donateurs de la situation financière du Fonds et des résultats qu'il a obtenus. Néanmoins, nous devons continuer d'œuvrer à l'amélioration de son fonctionnement et à l'adoption de méthodes appropriées permettant d'évaluer clairement et précisément la contribution du Fonds aux différents aspects de l'ordre du jour de la consolidation de la paix. Nous estimons que le début du réexamen de son mandat sera l'occasion idéale d'entreprendre cette tâche.

C'est dans un esprit de confiance et de coopération que le Mexique a décidé de renouveler sa contribution volontaire au Fonds pour la consolidation de la paix pour cette année, en rappelant une fois encore son attachement à l'architecture des Nations Unies, chargée de promouvoir et de renforcer les processus de consolidation de la paix.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à ceux qui ont remercié le Président d'avoir convoqué cet important débat sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix concernant les travaux de sa deuxième session (A/63/92). L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Jamaïque au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Afrique du Sud salue le deuxième rapport de la Commission de consolidation de la paix. Le rapport rend compte en détail des travaux et activités menés par la Commission pendant sa deuxième année de fonctionnement. Il est le fruit de consultations approfondies entre les membres de la Commission. Nous voudrions également remercier le Président du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, S. E. M. l'Ambassadeur Yukio Takasu, Représentant permanent du Japon, pour son travail remarquable. Nous apprécions également l'importante contribution des Présidents des formations

Burundi, Sierra Leone, Guinée-Bissau et République centrafricaine, ainsi que celle du Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience. Ma délégation salue également le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/63/218).

L'Afrique du Sud se réjouit du travail accompli par la Commission de consolidation de la paix au cours de sa deuxième session, notamment des progrès importants réalisés dans l'exécution de son mandat et de ses fonctions essentielles. Nous pensons qu'il est crucial de disposer d'une Commission forte pour remédier aux difficultés associées au conflit, à l'instabilité et au sous-développement. Une Commission efficace est indispensable pour empêcher les pays sortant d'un conflit de reprendre le conflit.

Le rapport annuel souligne les progrès accomplis par la Commission lors de sa précédente session, et les difficultés qu'elle a rencontrées. La Commission compte parmi ses réalisations ses efforts continus déployés pour renforcer ses relations et sa coopération avec les organes et les institutions pertinents, y compris l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, et le Conseil économique et social.

Parallèlement, ma délégation souligne l'importance d'une coopération renforcée entre la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales et sous-régionales concernées. C'est dans ce contexte que l'Union africaine continue de jouer son rôle en matière de consolidation de la paix, notamment grâce à son Cadre politique de reconstruction et de développement postconflit, qui met l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Nous notons avec satisfaction que, comme l'indique le rapport de la Commission, le Comité d'organisation a mené un dialogue interactif avec le Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et qu'il a entendu un exposé de Joaquim Chissano, ancien Président du Mozambique, au cours de la période considérée. Nous comptons sur d'autres échanges de même nature, car ils sont indispensables pour renforcer et promouvoir la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

Ma délégation se félicite également de l'établissement de contacts réguliers entre le Président de la Commission de consolidation de la paix et les Présidents respectifs de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social,

au sujet de questions relatives aux travaux de la Commission. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre appui constant au renforcement de ces relations.

À présent que l'architecture de la consolidation de la paix des Nations Unies est en place, notre tâche consiste à trouver une manière de consolider les résultats obtenus jusqu'ici. L'Afrique du Sud est fermement convaincue que la Commission de consolidation de la paix devrait continuer d'être pilotée par les États Membres. Le Comité d'organisation doit rester le pivot de toutes les activités et décisions de la Commission, et son rôle central devrait être renforcé.

L'appropriation nationale du processus de consolidation de la paix par les pays sortant d'un conflit reste essentielle dans le cadre de l'appui qui leur est fourni pour reconstruire leurs institutions et instaurer une paix et un développement durables. À cette fin, nous félicitons les gouvernements des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix pour leur rôle actif dans les efforts visant à reconstruire leur pays.

Ma délégation se réjouit de voir que le rapport reconnaît l'importance de l'aide publique au développement, du commerce et de l'investissement dans les pays sortant d'un conflit. Nous espérons que la Commission continuera de mettre au point des méthodes de mobilisation de ressources internationales et nationales. Dans le même temps, il est indispensable de mettre en œuvre des projets à effet rapide et d'injecter suffisamment de ressources prévisibles dans les pays sortant d'un conflit pour garantir la stabilité et le développement sur le terrain.

Pour conclure, alors que nous affermissons petit à petit l'expérience de la Commission de consolidation de la paix, nous devons mettre davantage l'accent sur le lien entre la paix et le développement. À cet égard, nous pensons qu'il faut porter une attention plus forte et plus soutenue au programme de développement des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

Je dirai pour terminer que l'Afrique du Sud reste déterminée à soutenir la Commission de consolidation de la paix. Nous continuerons de travailler avec d'autres pour empêcher les pays sortant d'un conflit de reprendre le conflit, et pour maximiser l'impact de la Commission sur le terrain, en conformité totale, en coopération et en accord avec les politiques et stratégies nationales.

La séance est levée à 13 h 5.